

PLAN CLIMAT

50

actions

PLAN D'ACTION

sommaire

ÉNERGIE

1. Consommons moins d'énergie

ACTION 1 Étendre le cadre d'intervention de rénovation énergétique du parc résidentiel de l'ex Plaine Centrale à l'ensemble de Grand Paris Sud Est Avenir

ACTION 2 Créer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique des logements

ACTION 3 Accompagner et sensibiliser les ménages en précarité énergétique

2. Produisons une énergie renouvelable et de récupération

ACTION 4 Développer les énergies renouvelables et de récupération

ACTION 5 Développer le mix énergétique du chauffage urbain : accompagner la Charte d'excellence circulaire et solidaire de l'Unité de Valorisation Énergétique de Créteil

AIR

1. Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs

ACTION 6 Structurer la filière santé sur les thématiques Santé-Environnement-Qualité de l'air

ACTION 7 Faciliter les déplacements actifs (vélo et marche)

ACTION 8 Favoriser les déplacements propres, collectifs et individuels

ACTION 9 Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne

ACTION 10 Accompagner l'élaboration des Plans de mobilité interentreprises

ACTION 11 Lutter contre la pollution sonore

CLIMAT

1. Aménageons un territoire durable

ACTION 12 Faire du projet d'agro-quartier de Noisieu un modèle pour les projets urbains du Territoire

ACTION 13 Établir une charte d'aménagement du territoire

ACTION 14 Lutter contre la pollution visuelle

2. L'eau, une ressource précieuse

ACTION 15 Participer à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement

ACTION 16 Contribuer à la reconquête de l'eau pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

ACTION 17 Optimiser la gestion de l'eau potable

3. GPSEA, poumon vert de la métropole

ACTION 18 Affirmer la place du végétal en ville

ACTION 19 Se réapproprier le Massif de l'Arc boisé

ACTION 20 Protéger la biodiversité de notre Territoire et valoriser la compensation écologique des terres

ACTION 21 Réhabiliter le sentier d'interprétation agricole du Plateau Briard

ACTION 22 Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1. Appuyons la transition des entreprises vers des pratiques plus durables

ACTION 23 Encourager les entreprises à la transition vers un modèle plus durable

ACTION 24 Encourager des stratégies logistiques plus durables sur le territoire

2. Réduisons, revalorisons, recyclons et réutilisons

ACTION 25 Expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale

ACTION 26 Elaborer un Plan territorial de Prévention des Déchets

ACTION 27 Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets

ACTION 28 Mettre en place une ressourcerie expérimentale

3. Une alimentation saine et locale

ACTION 29 Réaliser le Projet Alimentaire Territorial

ACTION 30 Revitaliser les terres agricoles

ACTION 31 Participer à la création d'un marché bio expérimental sur le Territoire

ACTION 32 Expérimenter des distributeurs de produits frais locaux dans les piscines / médiathèques du Territoire

ACTION 33 Développer l'agriculture urbaine

ÉCO-EXEMPLARITÉ

1. Construisons et rénovons exemplaire

ACTION 34 Doubler les investissements consacrés à la maintenance énergétique des bâtiments territoriaux

ACTION 35 Mettre en place un contrat global de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage – ventilation – climatisation des bâtiments

ACTION 36 Systématiser les démarches environnementales pour chaque projet de rénovation, de réhabilitation et de construction neuve

ACTION 37 Se fournir en énergie 100 % propre auprès des fournisseurs du SIPPAREC pour les besoins du Territoire

2. Toutes et tous engagés pour le climat

ACTION 38 Changer les comportements des agents

ACTION 39 Diffuser une culture climat

ACTION 40 Accompagner l'évolution des métiers face aux enjeux climatiques

ACTION 41 Réduire l'impact du numérique sur l'environnement

3. Une commande publique responsable

ACTION 42 Réaliser une charte des achats durables

ACTION 43 Mutualiser davantage les achats avec les communes membres de GPSEA

ACTION 44 Développer une stratégie financière verte et responsable

4. Des modes de travail innovants

ACTION 45 Dématérialiser pour économiser

ACTION 46 Réaliser un plan de déplacement d'administration

ACTION 47 Supprimer le plastique au sein de GPSEA et des bâtiments territoriaux

ACTION 48 Donner une deuxième vie aux biens mobiliers

ACTION 49 Lutter contre le gaspillage alimentaire

ACTION 50 Réduire l'impact du carbone lié aux déplacements



ACTION 1

Étendre le cadre d'intervention de rénovation énergétique du parc résidentiel de l'ex Plaine Centrale à l'ensemble de Grand Paris Sud Est Avenir

GPSEA souhaite étendre son cadre d'intervention de rénovation énergétique du parc résidentiel initialement cantonné aux anciennes communes de Plaine Centrale à l'ensemble des 16 communes. Celui-ci doit être élaboré en lien avec la Métropole du Grand Paris, qui, au titre de sa compétence « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » facilitera la massification de la rénovation bas carbone du parc résidentiel et également avec le Département du Val-de-Marne au titre de la lutte contre la précarité énergétique.

L'EPT réalise, dès 2019, une étude préparatoire permettant de proposer une stratégie d'intervention de GPSEA en termes d'objectifs prioritaires et de moyens financiers à mobiliser, avec :

- Une évaluation des aides financières et soutiens actuellement accordés par GPSEA;
- La réalisation d'un état des lieux;
- Des propositions priorisées et chiffrées pour un nouveau cadre d'intervention de l'EPT.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Rénover 3 000 logements** par an (déclinaison de l'objectif du SRCAE de 125 000 logements/an).



BUDGET ESTIMÉ

- Étude AMO : **50 000 € en 2019** et **50 000 € en 2020**.



INDICATEURS DE SUIVI

- Mise en place d'un **nouveau cadre d'intervention**.
- Évolution du nombre de logements rénovés.
- **Estimation des gains énergétiques et financiers** suite aux rénovations énergétiques.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Étude pour définir les leviers potentiels et les priorités.
2021-2024	Mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention.

Direction(s) pilote(s) : Cohésion territoriale.

Autres directions impliquées : Développement durable, Observatoire.

Partenaires : Métropole du Grand Paris, ANAH, DRIHL, Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, Villes, Département du Val-de-Marne.



ACTION 2

Créer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique des logements

Pour faciliter l'accès aux conseils et à la réalisation de travaux de rénovation sur le parc résidentiel, GPSEA souhaite créer, une plateforme numérique afin d'accompagner les habitants dans leur démarche et donner une plus grande visibilité à l'ensemble des aides publiques : aides financières mobilisables, contacts, échanges d'expériences, liste des professionnels labellisés RGE (Reconnus Garants de l'Environnement), suivi et conseils individualisés par l'Agence de l'Énergie,...

Celle-ci s'adressera à la fois aux copropriétaires (via l'outil Coach Copro déjà déployé par l'Agence de l'Énergie) et aux particuliers qui souhaitent rénover leur logement (via l'accès à l'outil Pass'réno Habitat que souhaite déployer la Métropole du Grand Paris).

Elle intégrera également à terme la Plateforme de Rénovation Pour Tous développée par le Département du Val-de-Marne pour les ménages en précarité énergétique.

La plateforme ciblera également les 5 000 logements encore chauffés au fioul.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Contribuer à la **massification des rénovations** énergétiques.
- Tendre vers la **conversion des logements chauffés au fioul** le plus rapidement possible.



BUDGET ESTIMÉ

- 2019 : **15 000 € de coût** de développement.
- À partir de 2020 : **15 000 € par an** via la convention avec l'Agence de l'Énergie.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**habitants inscrits** sur la plateforme (particuliers et copropriétés).
- Nombre de **ménages ayant réalisé les travaux et étiquette énergie** atteinte.
- Évolution du nombre de **logements chauffés au fioul**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Lancement de la plateforme numérique avec CoachCopro.
2020-2024	Déploiement de la plateforme.

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Communication, Cohésion territoriale.

Partenaires : Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, Métropole du Grand Paris, Département du Val-de-Marne, Villes.





ACTION 3

Accompagner et sensibiliser les ménages en précarité énergétique

Conséquence du cumul du prix de l'énergie, de l'efficacité énergétique des bâtiments et du revenu des ménages, la précarité énergétique touche 11 000 ménages du territoire. Plus de 80 % de ces ménages habitent dans des logements construits avant 1975.

Par ailleurs, 43% de la population de GPSEA est exposée à un risque très élevé (21%) ou élevé (22%) de précarité énergétique.

Le Département du Val-de-Marne, chef de file en la matière, propose une démarche partenariale en vue de mutualiser les ressources et les moyens d'actions au sein d'une structure encore à définir, afin d'apporter une réponse à toutes les situations de précarité énergétique.

GPSEA est partie prenante de cette démarche, qui permettra un appui technique et financier des ménages en précarité énergétique de leur repérage jusqu'à la réalisation de travaux.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire de **50 % le nombre de ménages en précarité énergétique** soit 5 000 ménages maximum d'ici 2025 (au lieu de 11 000 ménages actuellement).
- Réduire de **100 %** le nombre de personnes exposées à un risque très élevé de précarité énergétique.



BUDGET ESTIMÉ

- À partir de 2020 : Participation financière au dispositif départemental d'accompagnement des ménages (**10 000 €**).



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution du nombre de ménages en précarité énergétique.
- Nombre de **ménages aidés par la nouvelle structure** mise en place.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Signature de l'engagement commun avec le Département du Val-de-Marne et les autres EPT. Participation au réseau départemental d'acteurs de la lutte contre la précarité énergétique dans le Val-de-Marne pour définir des actions communes.
2020-2024	Mise en œuvre des actions

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Cohésion territoriale, Service Hygiène (au titre des logements insalubres), Observatoire.

Partenaires : Département du Val-de-Marne, État, Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, Villes, autres EPT, Enedis et GrdF.



Produisons une énergie renouvelable et de récupération



ACTION 4

Développer les énergies renouvelables et de récupération

GPSEA produit 13% de l'énergie consommée sur le territoire. Dans ce cadre, 100% proviennent d'énergies renouvelables et de récupération. Ces énergies produisent de la chaleur principalement par géothermie (76%) et de l'électricité (24%) par cogénération.

L'objectif est d'augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération produite localement en mettant en place une stratégie dédiée.

Un diagnostic a d'ores et déjà été mené et a montré la forte marge de progression du Territoire, notamment dans les domaines suivants : solaire – déchets/biomasse - géothermie - méthanisation - éolien- énergies de récupération (eaux grises...).

La première étape consiste à actualiser l'état des lieux et d'identifier le potentiel de développement et de stockage par filière énergétique d'ici 2030. La seconde étape consistera à déployer un plan de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération avec des objectifs stratégiques chiffrés, déclinés en projets opérationnels. GPSEA pourra ainsi repérer les projets novateurs et favoriser l'abandon des énergies fossiles.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Augmenter la production d'énergie renouvelable et de récupération locale : **+ 30 % en 2030** (soit à 750 000 MWh) et **+ 50 % en 2050** (soit à 1 200 000 MWh).



BUDGET ESTIMÉ

- 2019 : **30 000 € avec subventions** (MGP, ADEME,...)



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de la **production d'énergie renouvelable** et de **récupération locale** sur le territoire.
- Évolution de la **part d'énergie locale** par rapport à la consommation globale d'énergie du territoire.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Réalisation d'une étude : état des lieux de la production et identification du potentiel de développement par filière.
2020-2024	Élaboration d'un programme d'action de soutien à la production verte et locale.

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Observatoire ; Aménagement, développement économique et déplacements.

Partenaires : Métropole du Grand Paris, Département du Val-de-Marne, Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, Villes, Exploitants, Associations (Énergie partagée), Entreprises, ADEME.





ACTION 5

Développer le mix énergétique du chauffage urbain : accompagner la Charte d'excellence circulaire et solidaire de l'Unité de Valorisation Énergétique de Créteil

GPSEA souhaite accompagner les communes de son territoire dans l'amélioration du mix énergétique de chauffage urbain.

Ainsi, en lien avec le syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) et Valo'Marne, le concessionnaire de l'unité de valorisation énergétique implantée à Créteil, un gisement énergétique est identifié dans le cadre de la Charte d'Excellence Circulaire et Solidaire signée le 29 janvier entre le syndicat, l'opérateur et les trois EPT membres dont GPSEA.

Par les engagements de cette Charte, un outil industriel de nouvelle génération permettra de mettre en œuvre des projets en matière d'économie circulaire et solidaire en contribuant notamment au mix énergétique territorial, tout en développant des solutions innovantes et décarbonées pour améliorer la qualité de l'air et favoriser l'insertion et l'emploi local.

Trois axes principaux se dégagent de cette Charte :

- Création d'un troisième raccordement au chauffage urbain de Créteil en 2019 pour augmenter de 4 000 équivalents logements chauffés grâce à l'énergie de l'usine ;
- Création d'une 3^{ème} ligne de four avec un accroissement de la production de chauffage de 130 000 MWh/an à 340 000 MWh/an. Avec cet investissement, 10 000 logements supplémentaires pourraient être raccordés ;
- La performance énergétique du site sera accrue par l'utilisation de ce qu'on appelle l'énergie fatale à basse température qui permettra de chauffer une serre d'agriculture de 4 500 m², à côté de l'usine, qui produira des tomates lesquelles seront distribuées en circuit court et local.

La Charte prévoit également d'autres grands projets tels qu'une serre pédagogique, dont l'objectif est de sensibiliser et informer les citoyens à l'économie circulaire, au développement durable et à l'éco-citoyenneté et un puits carbone visant à améliorer la qualité de l'air.



ACTION 5

**Développer le mix énergétique du chauffage urbain :
accompagner la Charte d'excellence Circulaire et Solidaire de l'Unité
de Valorisation Énergétique de Créteil**



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Développer la **capacité de production de chaleur urbaine** de l'Unité de Valo'Marne.
- Augmenter le mix énergétique de l'Unité de production de chaleur urbaine.
- **Créer des emplois verts.**
- **Diminuer les rejets de CO₂** et de polluants atmosphériques.
- Développer une démarche d'économie circulaire, sociale et solidaire.



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de la **production de chaleur produite** par l'usine.
- Nombre de visites virtuelles et physiques.
- Nombre d'équivalent logements raccordés au réseau de chaleur urbain de Créteil.
- **Quantité de CO₂ captée par le puits carbone.**



BUDGET ESTIMÉ

- **103 millions d'€** du Groupe Valo'Marne.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Concertation et demande d'autorisation d'exploiter. Création du troisième tuyau de raccordement au chauffage urbain de Créteil.
2020-2024	Lancement et réalisation du projet.

Direction(s) pilote(s) : Cadre de vie.

Autres directions impliquées : Cohésion territoriale.

Partenaires : SMITDUMV.



ACTION 6

Structurer la filière santé sur les thématiques Santé-Environnement-Qualité de l'air

La structuration de la filière santé vise au rapprochement des acteurs, privés, universitaires et publics, afin de créer des collaborations. L'objectif est de passer d'une recherche fondamentale en laboratoire à une recherche appliquée pour améliorer la qualité de vie sur le territoire.

À ce titre, la filière Santé sur GPSEA, organisée autour de 3 axes (Vulnérabilité, Travail et Environnement) se structure activement, en partenariat avec l'UPEC, l'AP-HP (Hôpital Henri Mondor), le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC) et l'Inserm. GPSEA y contribue d'abord via la création d'un site internet dédié pour donner de la visibilité et de la lisibilité aux compétences des acteurs du territoire et à l'offre de services pour les entreprises du secteur qui prévoient de s'implanter. D'autre part, GPSEA a un rôle de facilitateur en accompagnant les projets dans leur développement (mises en relation, recherche partenariale avec des entreprises locales, obtention de financements à l'instar des fonds européens, etc.).

La plateforme régionale d'analyse multi-milieux des micro-contaminants (PRAMMICS) de l'UPEC pourra être un point d'appui pour le déploiement d'actions autour de la qualité de l'air. Elle a pour objectif de répondre aux problématiques des analyses environnementales par le regroupement d'équipements analytiques spécifiques permettant l'analyse d'un large panel de micropolluants et d'autres éléments ou molécules traces (organiques, minérales et biologiques) dans les matrices air/eau/sol. La plateforme regroupe les compétences très pointues de 5 laboratoires de l'UPEC spécialisés dans les sciences de l'environnement.



ACTION 6

Structurer la filière santé sur les thématiques
Santé-Environnement-Qualité de l'air



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **10 mises en relation** et **2 à 3 coopérations** entre industriels et laboratoires de recherche par an.



BUDGET ESTIMÉ

- **20 000 €** pour le site internet de la filière santé et 1 Équivalent Temps Plein (ETP) dédié.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **collaborations**.
- Nombre de **publications**.
- Nombre de **brevets**.
- **Montant de financement obtenu** par les laboratoires ou les entreprises.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Lancement du site internet pour rendre l'offre visible et lisible.
2020-2024	Mise en place de coopérations.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements au titre de la filière Santé.

Autres directions impliquées : Développement durable, Cohésion territoriale.

Partenaires : CHU Henri Mondor, CHIC, UPEC, INSERM.

Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs



ACTION 7

Faciliter les déplacements actifs (vélo et marche)

Dans le cadre du Plan Local de Déplacements (PLD) et du plan vélo, GPSEA souhaite affirmer la pratique des modes actifs, notamment par la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire et par l'augmentation décisive des emplacements de stationnement dévolus aux cycles.

Ainsi, le schéma directeur cyclable de GPSEA prévoit à terme l'aménagement de près de 100 km de linéaires cyclables, ce qui permettra d'atteindre environ 340 km de voies aménagées pour les cycles sur l'ensemble du territoire (voies pacifiées et aménagements cyclables), dont 202 km constitueraient le réseau structurant de GPSEA. Le Territoire souhaite également renforcer la sécurité des cyclistes par la requalification de certaines intersections, actuellement non sécurisées.

Concernant le stationnement dédié aux cycles, 2 000 emplacements existent sur le territoire. Dans le cadre de son PLD, GPSEA souhaite accompagner le développement de 3 000 places supplémentaires, notamment autour des pôles générateurs de déplacements et des gares RER et métro.

Dans les 10 prochaines années, il s'agira de prioriser les aménagements nécessaires, mais également d'informer les citoyens, d'accompagner l'apprentissage des plus jeunes et de communiquer via une signalétique dédiée. Une réflexion sera également intégrée sur l'aide financière que pourrait apporter GPSEA à l'achat de vélos électriques (comme ce que fait la ville de Boissy-St-Léger) et/ou de vélos pliants.



ACTION 7

Faciliter les déplacements actifs
(vélo et marche)



OBJECTIF À ATTEINDRE

- À terme : **202 km de routes cyclables créées** ou réaménagées pour le réseau structurant de GPSEA, dont 94 km sont à aménager et 63 km à reprendre.
- **3 000 places de stationnements vélo** supplémentaires dont 1650 sur les pôles générateurs (mairies, équipements sportifs ou culturels, collèges et lycées,...) et 1300 au niveau des gares.
- **100 % de réaménagement de voirie** prenant en compte la cyclabilité de l'axe (confort, sécurité, fluidité).
- **Atteindre 10 % des déplacements actifs** d'ici 2024, année olympique.
- **Atteindre environ 50 % de déplacements en mode actif** à terme.



BUDGET ESTIMÉ

- Un Programme Pluriannuel d'Investissement d'**1 millions d'€ par an avec subventions** de la Région Île-de-France et du Département du Val-de-Marne.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **km d'aménagements cyclables**.
- Nombre de **places de stationnement pour les vélos**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Approbation du plan vélo en décembre 2019.
2020-2022	Mise en œuvre des actions du plan vélo.
2023-2025	Actualisation du plan vélo et lancement du nouveau programme triennal.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements.

Autres directions impliquées : Développement durable ; Voirie, eau potable et assainissement.

Partenaires : Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, Département du Val-de-Marne, Villes.

Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs



ACTION 8

Favoriser les déplacements propres, collectifs et individuels

Dans le cadre du Plan local de déplacements, GPSEA prévoit d'agir pour encourager l'utilisation des transports en commun mais également le recours à de nouvelles formes de mobilités innovantes, plus propres et moins consommatrices d'énergie.

Il s'agit d'une part, et surtout, d'agir structurellement pour le développement des infrastructures de transports en commun et la conversion du matériel roulant. GPSEA accompagne ainsi la mise en œuvre de grands projets de transports structurants (Câble A, Altival, Grand Paris Express...).

Compétent en matière d'aménagement, le Territoire prévoit également d'expérimenter dans le cadre du futur dépôt-bus de Noiseau, le recours à l'hydrogène et au biogaz pour les véhicules, en lien avec Île-de-France Mobilités (IDFM). Par ailleurs, le dépôt-bus de Limeil-Brevannes a été identifié par IDFM comme site pilote pour sa conversion à la transition énergétique, devant être opérationnel à l'horizon 2020-2021.

GPSEA pourra en outre inciter Île-de-France Mobilités à convertir son matériel roulant, tout en travaillant à l'implantation à terme de moyens de ravitaillement accessibles (stations électriques, biogaz ou hydrogène) au grand public.

D'autre part, des actions de sensibilisation pourront être menées par les transporteurs du territoire (RATP, Transdev...) pour valoriser les bonnes pratiques auprès de leurs salariés, telles que couper le moteur en arrêt prolongé.



ACTION 8

Favoriser les déplacements propres,
collectifs et individuels



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Augmenter de **20 % la part des transports en commun** dans les modes de déplacement des habitants.
- Expérimenter au moins un site **hydrogène** pour le ravitaillement des flottes bus desservant le territoire à horizon 2024.
- Expérimenter au moins un trajet de **navette autonome** à horizon 2024.



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de la **fréquentation des lignes de bus**.
- Évolution du **réseau de bus** (renforts d'offre réalisés, prolongement ou nouvelle ligne de bus, véhicules supplémentaires...).
- Part de **bus roulant aux énergies propres**.
- Nombre de **points de ravitaillement d'énergie propre**.



BUDGET ESTIMÉ

- **170 000 €**, subvention de 70 % pour la réalisation du Plan Local de Déplacements (50 % Région Île-de-France et 20 % Île-de-France Mobilités).
- En fonction du plan d'actions, des budgets de fonctionnement et d'investissement seront à prévoir.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Adoption du Plan Local de Déplacements.
2020-2024	Déploiement du plan d'actions du PLD.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements.

Autres directions impliquées : Voirie, eau potable et assainissement ; Observatoire.

Partenaires : Région Île-de-France, Île-de-France Mobilité, Département Val-de-Marne, Villes, RATP, TRANSDEV.

Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs



ACTION 9

Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne

Le prolongement de la RN406 jusqu'au Port de Bonneuil-sur-Marne doit permettre de dynamiser les activités du Port de Bonneuil-sur-Marne (HAROPA Ports de Paris) tout en facilitant les connexions entre le transport routier et le transport fluvial / maritime.

L'opération a été déclarée d'utilité publique le 13 janvier 2014 et entre dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020.

Le projet consiste à prolonger la RN406 actuelle par un nouveau tronçon de route nationale à 2 x 1 voie sur environ 2 km. Après le raccordement de l'échangeur RN19/RN406, l'infrastructure doit franchir la rue des Sablons, la rue Louis Thébault puis la RD10 et enfin la voie ferrée pour se raccorder à la voirie du Port. Il permet d'aménager deux points d'entrée supplémentaires au Port de Bonneuil par une route directement raccordée au réseau routier principal.

Ce prolongement vise à désaturer les voiries locales et le centre-ville de Bonneuil-sur-Marne et réduire ainsi considérablement les nuisances engendrées pour les riverains de la commune et des villes avoisinantes. En outre, le projet doit assurer une desserte des zones économiques existantes et des futures zones de développement, dans de bonnes conditions de circulation. Particulièrement attendu, ce prolongement permettra de poursuivre le développement de la plateforme multimodale du 1^{er} port ferré et du 2^{ème} port fluvial d'Île-de-France et participera fortement au dynamisme économique du Territoire.



ACTION 9

Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **900 poids lourds de moins chaque jour** sur la RD 10 et 600 sur la RD 130.
- **Circulation plus fluide** dans Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-Brie.
- **Moins de bruit et une meilleure qualité de l'air** pour les riverains du réseau routier existant.
- **Développement économique favorisé** pour les entreprises du territoire.
- **Développement du transport multimodal.**



BUDGET ESTIMÉ

- **Participation financière de GPSEA** au projet à hauteur de **4,5 M€** (sur un budget global de 77,2 M€).
- **412 949,46 € ont été engagés pour le projet** de la RN406 depuis 2017.



INDICATEURS DE SUIVI

- Calendrier de réalisation des travaux.
- Mesure du **nombre de poids lourds** sur la RD 10.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Enquête publique.
2024	Réalisation du projet.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements.

Autres directions impliquées : Voirie, eau potable et assainissement.

Partenaires : État, Région Île-de-France, Département du Val-de-Marne et HAROPA.



ACTION 10

Accompagner l'élaboration des Plans de mobilité interentreprises

La loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose aux entreprises de plus de 100 salariés la mise en place d'un plan de mobilité.

Un Plan de Mobilité Interentreprises (PMIE) est une démarche globale d'analyse et d'optimisation des déplacements visant à mettre en place des solutions partagées avec d'autres structures situées sur le même site ou à proximité, mais également spécifiques à chaque entreprise.

Il contribue notamment à rationaliser les déplacements en favorisant l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle, à réduire le nombre d'accidents de la route liés aux trajets professionnels et, plus généralement à améliorer la qualité de vie au travail. Il suppose une coordination accrue des actions publiques (travaux de voirie, offre de transports en commun...) et des actions privées (modification des horaires de travail, actions de sensibilisation, installation d'un abri à vélos sécurisé...).

Dans le cadre de sa compétence transports et déplacements, GPSEA souhaite accompagner la mise en œuvre de plans de mobilités interentreprises sur le territoire et travaille ainsi à titre expérimental avec HAROPA Ports de Paris pour la mise en place d'un PMIE à l'échelle du Port de Bonneuil-sur-Marne.

La démarche PMIE consiste en la réalisation d'un diagnostic puis la construction d'un plan d'actions. Sa mise en œuvre suppose un dialogue permanent avec les partenaires publics et la création d'un réseau d'animation de la démarche. Un système de suivi et d'évaluation doit enfin être élaboré afin de quantifier les résultats et actualiser les actions dans le temps.

Le défi est de réussir à mobiliser un nombre suffisant d'entreprises pour justifier des investissements publics (voirie, négociations avec Île-de-France Mobilités,...).



ACTION 10

Accompagner l'élaboration
des Plans de mobilité interentreprises



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **5 plans de mobilité interentreprises** sur la durée du PCAET.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**entreprises** et de **salariés** **bénéficiant d'un PMIE.**



BUDGET ESTIMÉ

- **50 000 € pour 1 à 2 études d'élaboration d'un plan de mobilité interentreprises**, cofinancées par IDFM, dont une étude prioritaire sur le secteur du Port de Bonneuil-sur-Marne.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Lancement de l'étude.
2020	Élaboration d'un 1 ^{er} plan de mobilité interentreprises au Port de Bonneuil-sur-Marne.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements.

Partenaires : Entreprises, Île-de-France Mobilités, Administrations.



ACTION 11

Lutter contre la pollution sonore

Près de 17% de la population de GPSEA, soit plus de 53 000 habitants, est exposée au bruit à des niveaux supérieurs aux valeurs limite de l'Observatoire Mondial de la Santé selon l'indicateur Lden (qui mesure le niveau de bruit global journalier, tous transports confondus).

La pollution sonore est à la fois une nuisance environnementale, une menace pour la santé publique et un coût économique. Dans ce contexte, GPSEA, souhaite aux côtés de la Métropole du Grand Paris, compétente en matière de « lutte contre les nuisances sonores » protéger la population face au risque qu'engendre une exposition forte et continue à un bruit global lié aux transports routiers, ferroviaires ou aériens.

À partir des zones du territoire les plus exposées au bruit, des consultations se poursuivront avec les villes du territoire afin d'intégrer dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) métropolitain des propositions d'actions locales en matière d'aménagement urbain (voirie, bâtiments), de circulation, etc. GPSEA accompagnera la mise en place des actions retenues.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Améliorer l'**environnement sonore** et la **qualité de vie** des habitants.



INDICATEURS DE SUIVI

- À chiffrer selon le plan d'actions.



BUDGET ESTIMÉ

- Nombre de **consultations** avec les communes membres.
- **Intégration** au SIG de GPSEA et de la Métropole du Grand Paris **des zones à enjeux prioritaires**.
- Nombre d'actions réalisées.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Identification des zones à enjeux prioritaires. Consultation avec les villes sur les zones à enjeux.
2020	Mise en place du plan d'actions du PPBE métropolitain.

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Aménagement, développement économique et déplacements ; Voirie, eau potable et assainissement.

Partenaires : Métropole du Grand Paris, Villes.





ACTION 12

Faire du projet d'agro-quartier de Noiseau un modèle pour les projets urbains du Territoire

L'aménagement de la ville et du territoire de demain doit offrir aux habitants des lieux agréables, respectueux de l'environnement où la vie quotidienne est facilitée et apaisée.

C'est tout le projet de l'agro-quartier de Noiseau. Il constitue une expérimentation exemplaire de Grand Paris Sud Est Avenir en matière d'aménagement durable et innovant, avec la réalisation d'environ 390 logements dans un cadre paysager de qualité, qui laisse une part importante au maraîchage, espaces verts et circulations piétonnes.

Les objectifs de la ZAC initiée en vue de la réalisation de cet agro-quartier sont les suivants :

- Dynamiser l'économie locale par l'implantation d'activités innovantes fonctionnant en circuits courts : l'ambition de l'agro-quartier est de développer des activités durables tournées vers les circuits courts agricoles, promouvant également la production de formes d'énergies et de matériaux de construction propres;
- Traiter les lisières entre la ville et les espaces naturels par l'insertion harmonieuse de logements dans le paysage, avec des jardins partagés et des potagers urbains ouverts sur l'espace agricole : l'agro-quartier a pour objectif de reconnecter les citoyens à leur environnement et de rapprocher les lieux de production et de distribution des activités agricoles, en proposant par ailleurs une offre bâtie de qualité, à partir de matériaux bio-sourcés;
- Aménager des percées visuelles et des cheminements doux offrant des perspectives paysagères sur les corridors écologiques.

Enfin, l'agro-quartier constituera un laboratoire des mobilités de demain. L'intégration d'un dépôt-bus nouvelle génération construit par Île-de-France Mobilités, permettra, outre le renforcement du caractère innovant du quartier, le développement du réseau de bus, avec une flotte de véhicules fonctionnant à énergie propre (biogaz, hydrogène).



ACTION 12

Faire du projet d'agro-quartier de Noiseau
un modèle pour les projets urbains du Territoire



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réaliser un projet d'aménagement exemplaire : l'**agro-quartier de Noiseau**.
- **Systematiser les exigences** environnementales dans les marchés de travaux passés par GPSEA ou ses aménageurs, dans le cadre des opérations d'aménagement à horizon 2024.
- **Atteindre 20 % de déchets de chantiers** réutilisés à horizon 2024.



INDICATEURS DE SUIVI

- Part de **déchets de chantier réutilisés** dans le cadre des opérations d'aménagement.
- Part de **terres imperméabilisées** sur le territoire.
- Part de **recours à des procédés innovants** en matière d'assainissement ou de travaux de voirie.
- Calendrier de réalisation du projet de l'agro-quartier.
- Part de **matériaux bio-sourcés**.



BUDGET ESTIMÉ

- Étude pré-opérationnelle pour l'agro-quartier de Noiseau : **155 000 €**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Bilan de la concertation ZAC agro-quartier de Noiseau.
2020	Création de la ZAC et adoption de la charte d'aménagement et de construction durable de GPSEA.
2020-2024	Réalisation de la ZAC agro-quartier de Noiseau.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements.

Autres directions impliquées : Voirie, eau potable et assainissement; Développement durable; Cohésion territoriale.

Partenaires : Fédérations des professionnels du bâtiment et de l'aménagement, CAUE 94, Région Île-de-France, État (DRIEE), Département du Val-de-Marne, Cluster Eau-Milieus-Sols, Syndicat Marne Vive.



ACTION 13

Établir une charte d'aménagement du territoire

Face au changement climatique, les opérations d'aménagement et de construction doivent s'adapter aux nouveaux enjeux.

Pour une cohérence dans les actions menées sur le territoire de GPSEA, il est proposé d'établir une charte d'aménagement et de construction durable à destination des aménageurs, des promoteurs et bailleurs sociaux ainsi qu'à l'EPT dans le cadre des travaux réalisés en régie.

Il s'agit de formaliser le cadre d'intervention et de garantir une cohérence territoriale, en particulier concernant les opérations d'aménagement dans leurs aspects économiques, sociaux et environnementaux mais également les opérations de voiries territoriales. 3 axes structureront la charte : la conception, la réalisation et l'évaluation des projets, à la fois au niveau technique et citoyen.

La charte d'aménagement durable développera principalement trois sujets :

- Une conception des projets qui tienne compte des usages des habitants et de leur perception de la ville et des aménités qu'elle propose ;
- Une qualité des matériaux utilisés pour la réalisation des aménagements publics et un souci constant de l'exemplarité environnementale (réutilisation des déchets de chantier, réduction de l'impact carbone, réduction de l'imperméabilisation des sols, îlots de fraîcheur...);
- Une qualité du bâti, tant dans les matériaux retenus que dans les formes architecturales et l'agilité des bâtiments (modularité, convertibilité, anticipation des changements d'usages...).



ACTION 13

Établir une charte d'aménagement du territoire



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Élaborer une **charte d'aménagement et de construction durables** et envisager de la rendre opposable aux aménageurs et promoteurs du territoire dans le cadre du futur PLU intercommunal.
- Tendre vers une **labellisation environnementale** systématique des opérations d'aménagement du territoire.
- Améliorer la **qualité d'usage des bâtiments construits et des espaces et équipements publics**, c'est-à-dire faire en sorte que les bâtiments soient mieux adaptés à l'évolution des pratiques résidentielles ou professionnelles et que les lieux publics soient plus investis car répondant mieux aux besoins des usagers.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **projets ayant pris en compte la charte** d'aménagement et de construction durables.
- Nombre de **signataires de la charte** d'aménagement et de construction durables.
- Part de terres naturelles et agricoles sur le territoire.



BUDGET ESTIMÉ

- **150 000 €** pour la réalisation d'une charte d'aménagement et de construction durables sur 3 ans (2019-2023).



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Élaboration de la charte d'aménagement et de construction durable.
2021-2022	Mise en œuvre (test et généralisation).
2023	Évaluation.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements.

Autres directions impliquées : Développement durable, Délégation Relation et Appui aux Territoires, Cohésion territoriale, Observatoire.

Partenaires : Fédérations des professionnels du bâtiment et de l'aménagement, CAUE 94, Région Île-de-France, État (DRIEE), Département du Val-de-Marne, Cluster Eau-Milieus-Sols.



ACTION 14

Lutter contre la pollution visuelle

GPSEA s'est engagé dans l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Ce document de planification publicitaire intercommunal permet d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales, dans l'objectif d'établir une cohérence sur l'ensemble des règles de publicité, des enseignes et pré-enseignes sur les 16 communes membres, tout en préservant le cadre de vie des habitants, la qualité architecturale, environnementale et paysagère du territoire.

Par délibération du Conseil de Territoire en date du 26 Septembre 2018, une procédure de Règlement Local de Publicité intercommunal a été engagée. Son objectif est notamment de veiller au bon usage de la communication extérieure tout en préservant l'activité économique et l'attractivité du territoire.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Assurer un traitement cohérent de la publicité extérieure** à l'échelle du territoire.
- **Préserver l'attractivité économique et commerciale** de l'ensemble du territoire tout en veillant à ce que la communication extérieure et l'affichage publicitaire respectent le cadre de vie, le paysage urbain et péri-urbain des communes membres.
- **Maîtriser le développement des dispositifs publicitaires**, notamment au sein des entrées de ville, des zones d'activités commerciales et des principaux axes de traversée du territoire en assurant une harmonisation des règles.
- **Préserver les espaces à protéger** pour des raisons paysagères, patrimoniales, architecturales, urbanistiques, environnementales et remarquables.
- **Intégrer les exigences environnementales** de la loi dite « Grenelle II ».



INDICATEURS DE SUIVI

- RLPi approuvé.



BUDGET ESTIMÉ

- **190 000 € TTC** (2019-2020).



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Procédure d'élaboration du RLPi : diagnostic du territoire, élaboration du projet, bilan de la concertation et arrêt du projet, enquête publique, approbation.
2020-2021	Diffusion et opposabilité du RLPi.

Direction(s) pilote(s) : Relation et appui aux territoires.

Autres directions impliquées : Développement économique, Observatoire.

Partenaires : Villes, associations, commerçants, entreprises, sociétés publicitaires, DRIEE.



L'eau, une ressource précieuse



ACTION 15

Participer à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement

Du fait de sa situation géographique entre la Marne et la Seine et de son artificialisation croissante, notre territoire est vulnérable aux risques d'inondation et de ruissellement.

GPSEA souhaite développer une stratégie de gestion et de prévention des risques d'inondation au service des communes membres en lien avec la Métropole du Grand Paris qui exerce la compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Il s'agira dans un premier temps, via la signature d'une convention ce printemps 2019 entre la Métropole du Grand Paris et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras (SMAM), de réaliser des opérations d'entretien du Morbras (retrait des embâcles, nettoyage et entretien des berges). De plus, une convention signée en 2009 entre l'ex Haut Val-de-Marne et le Domaine d'Ormesson permettra d'engager des travaux de désenvasement du Château d'Ormesson-sur-Marne afin d'éviter les débordements du Morbras qui occasionnent des dégâts d'inondations auprès des riverains.

Dans un second temps, il s'agit d'élaborer des cartographies détaillées des zones de vulnérabilité au risque d'inondation et d'imperméabilisation des sols en lien avec la Métropole du Grand Paris.

À terme, des expérimentations pourront être menées sur la voirie pour lutter contre l'imperméabilisation des sols à l'instar des chaussées drainantes et des réservoirs sur les voiries territoriales.

Des actions de sensibilisation auprès des riverains ou scolaires seront proposées en lien avec chacune de ces mesures.



ACTION 15

Participer à la gestion et à la prévention
des risques d'inondation et de ruissellement



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire la vulnérabilité du territoire aux crues et aux inondations.
- Limiter le ruissellement et s'adapter au risque d'inondation par déversement.
- Favoriser l'alimentation des nappes souterraines.



INDICATEURS DE SUIVI

- Évaluation du **potentiel de désimpermeabilisation** des sols et évolution.



BUDGET ESTIMÉ

- **150 000 €/an** prévu pour les opérations d'entretien.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Réalisation de travaux : désenvasement du château d'Ormesson-sur-Marne, travaux d'entretien sur le Morbras (SMAM et MGP).
2020	Élaboration d'une carte détaillée des vulnérabilités du territoire et d'une carte des sols désimpermeabilisés.
2021-2024	Innover et expérimenter (exemples : chaussées drainantes et réservoirs sous les voiries territoriales).
2020	Participer à la sensibilisation des riverains sur les risques et la prévention.

Direction(s) pilote(s) : Voirie, eau potable et assainissement.

Autres directions impliquées : Observatoire ; Aménagement, développement économique et déplacements ; Développement durable.

Partenaires : Cluster Eau-Milieux-Sols, Villes, Agence de l'Eau, UPEC, Métropole du Grand Paris, Syndicat Marne Vive, Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras.

**L'eau,
une ressource précieuse**



ACTION 16

**Contribuer à la reconquête de l'eau
pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, GPSEA participe à la reconquête des espaces aquatiques en vue d'une réappropriation par les citoyens. Cela passe par la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées des domaines privé et public en assurant la mise en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif.

En complément des engagements d'ores et déjà pris dans le cadre du contrat Marne Confluence prévoyant la réalisation de projets sur la Marne et ses affluents, GPSEA porte l'ambition de se doter d'un schéma territorial d'assainissement visant d'une part à diagnostiquer ses propres équipements et d'autre part à planifier les travaux nécessaires d'entretien des réseaux ainsi que la réalisation et l'étude des mises en conformité domestiques et non domestiques.



L'eau, une ressource précieuse



ACTION 16

Contribuer à la reconquête de l'eau
pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Contribuer à la reconquête des zones de baignade en Marne et ainsi favoriser les actions de loisirs liées aux cours d'eau.
- Augmenter le nombre des mises en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales.
- Lutter contre les pollutions diffuses.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de raccordements publics et privés mis en conformité par an.
- Nombre d'usagers ayant engagé une déconnexion totale du réseau d'eau pluviale.
- Nombre de projets d'aménagement et de construction ayant opté pour les techniques alternatives de gestion d'eau pluviale à la source.



BUDGET ESTIMÉ

- 2 millions d'euros par an sur les marchés eau et assainissement et l'adhésion aux syndicats.
- 12,3 millions d'euros de travaux prévus sur les réseaux d'eaux usées et pluviales.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Élaborer un schéma territorial d'assainissement avec un règlement d'assainissement en lien avec le zonage pluvial.
2020	Diagnostiquer et accompagner la mise en conformité des bâtiments de GPSEA et des réseaux privés.
2021-2024	Déploiement du schéma territorial d'assainissement.

Direction(s) pilote(s) : Voirie, eau potable et assainissement.

Autres directions impliquées : Bâtiments, Observatoire.

Partenaires : Syage, Agence de l'Eau Seine Normandie, Au fil de l'eau, Syndicat Marne vive, DRIEE, SIAAP, UPEC /LEESU, Cluster Eau-Milieus-Sols, Associations et partenaires privés.

L'eau, une ressource précieuse



ACTION 17

Optimiser la gestion de l'eau potable

Face aux enjeux liés à la disponibilité et à la qualité de l'eau pour l'approvisionnement du territoire, GPSEA souhaite améliorer sa gestion afin de tendre vers un usage économe de l'eau.

Pour ce faire, le Territoire est en train de renouveler progressivement les contrats de délégation d'eau potable afin d'intégrer de nouvelles mesures d'amélioration du rendement des réseaux (par exemple en intégrant un taux de rendement minimal ou en insérant un programme de renouvellement de canalisation).

Des expérimentations en la matière seront également envisagées, telles que l'installation de capteurs intelligents, ou encore le recours aux images satellites pour la détection des fuites d'eau.

À plus long terme, GPSEA veillera à valoriser l'eau pluviale et à utiliser d'autres sources d'eau pour des usages de nettoyage et d'arrosage.

L'eau, une ressource précieuse



ACTION 17

Optimiser
la gestion de l'eau potable



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Optimiser la consommation d'eau potable.
- Limiter les pertes d'eau dans le réseau, lors du transport et de la distribution.
- Réduire les dépenses d'énergie et les produits nécessaires au traitement.



BUDGET ESTIMÉ

- **Économie d'usage** pour les consommateurs : estimée au total à **228 000 € par an** soit une moyenne de 3,93 € sur une facture de 120 m³.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre des **marchés de délégation de service public** intégrant des objectifs de taux de rendement des réseaux supérieurs à 85 %.
- Linéaire de canalisations renouvelées.
- **Volume des eaux alternatives à l'eau potable** mises en service ou utilisées pour des activités de nettoyage, arrosage et /ou îlots de fraîcheur.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019 à 2024	Renouvellement des marchés de délégation des services publics d'eau potable pour les villes suivantes : Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Ormesson-sur-Marne.
2020	Élaboration d'un règlement de service d'eau potable pour établir des conditions d'utilisation du réseau auprès des délégataires et des usagers en général.
2020	Maximisation du taux de renouvellement des canalisations.
2024	Expérimentation du traitement des eaux usées sur l'un des bâtiments pour des usages de nettoyage et d'arrosage.

Direction pilote : Voirie, eau potable et assainissement.

Autres directions impliquées : Bâtiments; Aménagement, développement économique et déplacements; Cohésion Territoriale; Observatoire.

Partenaires : Département du Val-de-Marne, Délégataires et syndicats des eaux, Villes, Cluster Eau-Milieus-Sols, associations et partenaires privés.





ACTION 18

Affirmer la place du végétal en ville

GPSEA est le poumon de l'Île-de-France avec près de 3 000 hectares d'espaces forestiers et naturels, mais le territoire est disparate entre milieu très urbain et zones naturelles. GPSEA souhaite renforcer la végétalisation dans les centres urbains afin de réduire la température, capter le CO₂, et plus largement améliorer le cadre de vie des habitants.

GPSEA s'adjoindra les services d'un(e) paysagiste en chef afin de proposer une stratégie de verdissement de la ville en fonction des caractéristiques du territoire et des potentialités offertes par le centre de production florale et arboricole de GPSEA.

Ramener la nature en ville, c'est également créer des murs et toits végétaux mais aussi avoir l'ambition de planter 200 000 arbres à l'horizon de 2024 tout en affirmant un maillage permettant un continuum écologique.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Atténuer les effets du changement climatique.**
- S'engager pour un territoire plus végétal et durable : **200 000 arbres plantés en 2024.**
- Lancement d'une stratégie de **verdissement du territoire.**
- **Améliorer le cadre de vie** pour tous grâce au végétal.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**arbres plantés.**
- Surfaces d'**espaces végétalisés créés.**



BUDGET ESTIMÉ

- Planter des arbres et créer des espaces végétalisés : **2 millions d'€** sur la période.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Lancement d'un marché de conseil « paysagiste ».
2020-2021	Lancement de la stratégie de végétalisation.
2024	200 000 arbres plantés sur la période.

Direction(s) pilote(s) : Production florale et arboricole.

Autres directions impliquées : Développement durable ; Aménagement, développement économique et déplacements ; Bâtiments ; Voirie, eau potable et assainissement.

Partenaires : La filière horticole régionale, les partenaires institutionnels.



ACTION 19

Se réappropriier le Massif de l'Arc boisé

Le Massif de l'Arc boisé, constitué des forêts de La Grange, de Grosbois et de Notre Dame, s'étend sur plus de 3000 hectares sur notre territoire.

GPSEA a adopté la 3^{ème} Charte de l'Arc boisé 2015/2020 qui vise trois objectifs : une meilleure protection du massif et de ses continuités écologiques, une gestion durable des forêts et un accueil du public respectueux de l'espace naturel.

GPSEA souhaite participer au développement de nouvelles activités d'éco-tourisme dans cet espace.

GPSEA contribuera à la définition du nouveau plan d'aménagement forestier 2020-2040 de l'ONF, au réaménagement des sentiers avec une signalétique sur la biodiversité ou encore à la sensibilisation des promeneurs à la préservation de la nature.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Mieux **faire connaître le Massif de l'Arc boisé.**
- Développer de **nouvelles activités d'éco-tourisme.**



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution du **nombre de visiteurs.**
- Nombre d'**actions de sensibilisation.**



BUDGET ESTIMÉ

- À chiffrer dans le cadre de l'aménagement forestier 2020-2040 de l'ONF.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Participation à la nouvelle charte et au nouveau plan d'aménagement forestier du Massif de l'Arc boisé.
2021-2022	Accompagnement d'actions de valorisation du massif forestier, en lien avec les gestionnaires et le Département du Val-de-Marne en charge de l'animation de la Charte de l'Arc boisé.

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Délégation relation et appui aux territoires ; Aménagement, développement économique et déplacements ; Cadre de vie.

Partenaires : ONF, Département du Val-de-Marne, partenaires de la 3^{ème} charte du Massif de l'Arc boisé.



ACTION 20

Protéger la biodiversité de notre Territoire et valoriser la compensation écologique des terres

GPSEA souhaite préserver, valoriser et développer les espaces naturels et paysagers dans le prolongement du plan pour la biodiversité de l'État et de la « Stratégie Nature » de la Métropole du Grand Paris.

Un diagnostic sur la biodiversité de notre territoire sera réalisé pour connaître de manière plus précise les espèces et les habitats naturels. L'objectif est d'identifier précisément les zones à protéger, ainsi que les trames bleue, verte et noire locales.

Plusieurs documents faciliteront ce diagnostic : l'atlas métropolitain de la biodiversité que mène actuellement la Métropole du Grand Paris, ainsi que l'atlas départemental des paysages, lancé par l'État en partenariat avec le Département du Val-de-Marne et les trois Établissements Publics Territoriaux.

Une fois les enjeux locaux identifiés, des solutions expérimentales et innovantes seront recherchées à travers l'aide à la recherche et le lancement d'appel à projets.

Cette stratégie à long-terme, permettra, d'une part d'anticiper les enjeux de préservation ou de protection d'espèces animales et végétales sur des opérations d'aménagement à venir, et, d'autre part, d'identifier globalement, en amont, les zones qui pourront faire l'objet, le cas échéant, de compensations écologiques. Cette réflexion pourrait à terme être élargie à la définition d'une stratégie territoriale de compensation écologique des projets d'aménagement.

Enfin, pour valoriser la démarche et la faire connaître au plus grand nombre, GPSEA candidate à l'appel à projet « Un territoire engagé pour la nature » de l'Agence Régionale de la biodiversité.



ACTION 20

Protéger la biodiversité de notre Territoire
et valoriser la compensation écologique des terres



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Développer et favoriser la biodiversité.**
- **Gestion des compensations écologiques** pour les opérations d'aménagement du territoire.



BUDGET ESTIMÉ

- Participation à la réalisation de l'atlas départemental des paysages : **25 000 €.**



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**innovations et d'expérimentations mises en place.**
- **Évolution de l'indice de biotope** ordinaire et remarquable.
- **Évolution de l'indice de faune et flore** remarquable.
- Nombre de **km² de zones protégées** dans le PLUi.
- **Évolution de l'artificialisation des sols.**



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Réalisation d'un inventaire des espèces et des habitats.
2020-2021	Réalisation d'un atlas de la biodiversité sur GPSEA.
2021-2022	Appel à projets pour des actions innovantes et expérimentales favorisant la biodiversité.
2023-2024	Lancement d'un plan d'actions biodiversité et mobilisation du PLUi pour définir des zones à protéger et recréer des zones humides.
2024	Candidater à l'appel à projet « Un territoire engagé pour la nature ».

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Observatoire ; Aménagement, développement économique et déplacements.

Partenaires : Métropole du Grand Paris, Agence Régionale de la Biodiversité, Associations.



ACTION 21

Réhabiliter le sentier d'interprétation agricole du Plateau Briard

GPSEA a la particularité d'avoir un patrimoine naturel riche et diversifié, véritable poumon vert de la Métropole du Grand Paris.

GPSEA s'engage dans la réhabilitation du sentier d'interprétation agricole sur Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres, au titre de sa compétence « création, gestion et mise en valeur des itinéraires de découverte ».

Dans un premier temps, GPSEA lancera une étude opérationnelle pour :

- Réaliser un diagnostic afin de proposer des travaux et des valorisations (notamment réhabilitation du parcours pédagogique);
- Valoriser les liens entre le sentier d'interprétation et les équipements territoriaux à proximité : Centre horticole à Mandres-les-Roses, Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres pour laquelle des travaux de rénovation vont être lancés.

Cette action a été identifiée pour bénéficier d'une première expérience de sollicitation d'un financement participatif ou crowdfunding. L'objectif est double : susciter l'adhésion au projet des usagers et riverains, ainsi que communiquer sur une action exemplaire du territoire en matière d'agrotourisme et de sensibilisation à l'environnement avec la Maison de la Nature à proximité. La participation des citoyens pourra se concrétiser de manière très opérationnelle avec, par exemple, une participation financière en « équivalent arbre » et la possibilité de venir planter sa contribution le jour de l'inauguration.



ACTION 21

Réhabiliter le Sentier
d'interprétation agricole du Plateau Briard



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Permettre aux habitants de **découvrir le Plateau Briard** dans de meilleures conditions.
- Faire **découvrir et valoriser les activités agricoles** sur le territoire.



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution du nombre de passages sur le sentier d'interprétation agricole.



BUDGET ESTIMÉ

- Étude AMO : **40 000 € en 2019.**
- Estimation : **500 000 €** d'investissement **sur 3 ans.**



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Etude et recherche de financement.
2020-2021	Vote d'un programme pluriannuel et début des travaux.

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Aménagement, développement économique et déplacements ; Délégation Relation et Appui aux Territoires.

Partenaires : Ville de Périgny-sur-Yerres et de Mandres-les-Roses, AEV Région Île-de-France, CD 94, ONF, Agriculteurs, Associations.



ACTION 22

Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses

GPSEA dispose de serres de culture pour les végétaux destinés au fleurissement des communes membres et d'une pépinière produisant vivaces, graminées, arbustes et arbres destinés à la végétalisation des espaces verts des communes de GPSEA.

Sur l'ensemble du site de production (1ha de serres plastique et 0,6 ha de serres verre), près de 20 personnes produisent environ 325 000 plantes annuelles, 305 000 bisannuelles issues à 80% de semis réalisés sur place en 2018 et cultivent près de 5 500 plantes vivaces et quelques centaines d'arbustes.

GPSEA souhaite certifier son centre et le rendre plus responsable. À ce titre, le Centre va mettre en place des procédés à la fois pour garantir une démarche écoresponsable via des labels (Plante Bleue et norme ISO 14 001) et développer des projets expérimentaux telle la création d'une station d'épuration écologique grâce à la phytoremédiation ou la mise en œuvre d'une éolienne capable d'assurer l'autonomie énergétique en électricité du Centre.



ACTION 22

Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Certifier le centre horticole** de GPSEA « Plante Bleue ».
- Tendre vers une **certification ISO 14001**.
- Former les agents au « **Zéro Phyto** » et aux solutions de bio-contrôle.
- Expérimenter une **mini station d'épuration écologique**.
- Expérimenter une **mini-éolienne**.



BUDGET ESTIMÉ

- **25 000 €/an sur 4 ans** pour l'aide à la labellisation des arbustes.
- Former 5 agents/an sur 10 ans : 1500 €/an.
- **50 000 €/an pour la mise en culture de départ** puis un budget répondant aux besoins des collectivités.



INDICATEURS DE SUIVI

- **Obtention des certifications.**
- Mise en place de projets expérimentaux.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Obtenir le niveau 1 de la certification « Plante Bleue ».
2020	Appui d'un bureau d'étude pour l'aide à la certification pour les arbustes.
2020-2024	Réorientation des productions pleine-terre en hors-sol.
2020-2030	Formation des agents.

Direction(s) pilote(s) : Production florale et arboricole.

Autres directions impliquées : Bâtiments; Voirie, eau potable et assainissement.

Partenaires : Ville, centres de formation, Cercle des Horticulteurs d'Île-de-France, partenaires institutionnels.

Appuyons la transition des entreprises vers des pratiques plus durables



ACTION 23

Encourager les entreprises à la transition vers un modèle plus durable

Cette action s'appuie sur un triptyque sensibilisation / accompagnement / valorisation.

Il s'agit dans un premier temps de sensibiliser les entreprises au développement durable (environnemental, social et économique) afin de susciter et de détecter des envies de faire.

Une fois ces envies de faire détectées, GPSEA guidera les entreprises du territoire vers les dispositifs adaptés à leur projet pour les aider à travailler sur ces axes et à structurer leurs initiatives de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Le label RSE, mis en place par le CECAP (club d'entreprises) et soutenu par GPSEA, pourra être l'un des dispositifs promus. La démarche d'écologie industrielle et territoriale (voir fiche 25) pourra également être un outil pour accompagner les entreprises à aborder leur transition vers un modèle entrepreneurial plus durable.

Il s'agit enfin de valoriser les entreprises qui se sont engagées et de promouvoir leurs actions et l'appui dont elles ont bénéficié afin d'encourager de nouveaux acteurs économiques à se lancer. Cette valorisation pourra notamment se faire lors de la soirée de remise des labels RSE organisée par GPSEA et le CECAP.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Sensibiliser 100 entreprises par an** au sujet de la transition vers un modèle plus durable.
- **Doubler** dès 2020 le **nombre d'entreprises ayant obtenu le label RSE** du CECAP.
- **Inclure dans la charte des achats responsables** une pondération favorable aux entreprises détentrices d'un label reconnaissant leur engagement environnemental ou sociétal (label RSE du CECAP, norme ISO 26000, label LUCIE, label "engagé RSE" de l'AFNOR...).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **marchés pourvus par des entreprises labellisées**.
- Nombre d'**entreprises sensibilisées** annuellement.
- Nombre d'**entreprises obtenant** annuellement le **label RSE** du CECAP.



BUDGET ESTIMÉ

- 1,5 ETP mobilisé.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Mise en place de la démarche de rdv avec les entreprises.
2020-2024	Déploiement de l'action (suivi semestriel, événement annuel).

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements; Développement durable.

Partenaires : CCI, Entreprises.



Appuyons la transition des entreprises vers des pratiques plus durables



ACTION 24

Encourager des stratégies logistiques plus durables sur le territoire

GPSEA bénéficie de deux infrastructures majeures pour aider les entreprises à développer une stratégie logistique moins génératrice de gaz à effet de serre : le port de Bonneuil (fluvial/routier/ferroviaire) et le chantier multi technique de Bonneuil-Valenton (routier/ferroviaire). GPSEA doit dans un premier temps approfondir sa connaissance des pratiques logistiques des entreprises du territoire, étudier le potentiel de développement de la logistique fluvial et travailler avec les petites et grandes entreprises pour les aider à développer des stratégies logistiques plus durables (mutualisations, passage du routier au fluvial ou au ferroviaire...).



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Implanter** au moins **une station de ravitaillement hydrogène** supplémentaire à horizon 2024.
- **Développer une stratégie territoriale intégrée** sur les activités logistiques : offre immobilière (par exemple, hôtels logistiques urbains), mutualisations de services logistiques entre entreprises (approvisionnements, enlèvement des déchets, distribution...).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **points de ravitaillement en énergies propres** sur le territoire.
- Nombre d'**entreprises sensibilisées** sur le sujet de leur stratégie logistique.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Mission d'aide à l'élaboration d'une stratégie territoriale intégrée pour les activités logistiques.
2020-2024	Déploiement de la stratégie.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements.

Autres directions impliquées : Développement durable, Observatoire.

Partenaires : CCI, CMA, entreprises, promoteurs et investisseurs, dont la Sogaris, l'ADEME, Métropole du Grand Paris, HAROPA.





ACTION 25

Expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale

GSPEA souhaite expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT) sur une zone d'activité du territoire.

L'EIT repose sur une approche pragmatique qui considère qu'à une échelle géographique donnée (zone industrielle, agglomération, département...), et quel que soit son secteur d'activité, chacun peut réduire son impact environnemental en essayant d'optimiser et/ou de valoriser les flux (matières, énergies, personnes...) qu'il emploie et qu'il génère. L'EIT s'appuie donc sur l'étude de la nature, de la provenance et de la destination des flux pour identifier et développer des synergies industrielles, initier de la mutualisation de moyens et de services, du partage d'infrastructures. L'écologie industrielle et territoriale peut même contribuer à l'émergence d'activités intermédiaires entre émetteurs et consommateurs.

L'idée est donc que chacun des acteurs de la zone d'activité puisse réduire son impact environnemental.

Une phase d'étude, suivie d'une phase d'expérimentation, sera lancée dès 2020 avec l'ADEME et les partenaires et entreprises volontaires.

L'intégration au sein d'un réseau national, de type SYNAPSE, ou régional, à l'instar de Contrat d'appui au projet d'entreprise, permettra d'accélérer le déploiement de la démarche.

Cette démarche favorisera l'implantation d'emplois durables sur le territoire.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Suivre et faire **augmenter la quantité de déchets industriels réutilisés**.
- **200 entreprises sensibilisées** à la démarche.
- **25 entreprises investies** dans la démarche.
- Intégrer un réseau EIT.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**entreprises membres** de la démarche.
- Évolution de la **quantité de déchets réutilisés**.



BUDGET ESTIMÉ

- Mise en place de la démarche avec un **financement de l'ADEME**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Recrutement d'un chargé de mission et lancement d'une étude de faisabilité avec l'ADEME.
2020-2024	Mise en place d'initiatives EIT, à l'échelle de zones d'activités ou de GPSEA.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements; Développement durable.

Partenaires : ADEME, CCI, CMA.





ACTION 26

Élaborer un Plan territorial de Prévention des Déchets

La prévention de la production des déchets est l'enjeu majeur de la politique de développement durable appuyée par les lois successives, « Grenelle 1 » de 2009 et « Grenelle 2 » de 2010.

La prévention des déchets se traduit par :

- La réduction de la quantité de déchets produits ;
- La diminution de la nocivité des déchets ;
- La diminution des quantités de déchets incinérés et/ou enfouis ;
- L'augmentation des volumes de déchets recyclés.

Conformément à la loi, l'action de GPSEA se concrétise via l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets (PLPD) à l'échelle du territoire, qui décline le cadre d'intervention national et régional.

À travers celui-ci, la collectivité s'engage à :

- Établir un programme de prévention incluant le diagnostic de l'état initial ;
- Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme ;
- Définir les axes de prévention.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire de **10 % les déchets ménagers**.
- Augmenter la **valorisation de matière** pour atteindre **50 kg/habitant/an** en 2030.
- Valoriser **40 kg/habitant/an de déchets organiques** (végétaux, bio déchets).



INDICATEURS DE SUIVI

- Élaboration d'un PLPD.
- Évolution du **volume de déchets ménagers**.
- Évolution du **volume de déchets recyclés**.



BUDGET ESTIMÉ

- Une fois le PLPD élaboré, chaque mesure intégrera un plan de financement



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2020	Réalisation d'un bilan des PLPD antérieurs et réalisation du PLPD Territorial.
2020-2024	Lancement et mise en œuvre du PLPD de GPSEA.

Direction(s) pilote(s) : Cadre de vie.

Autres directions impliquées : Direction du Développement durable.

Partenaires : Éco-organismes, ADEME, Région Île-de-France, Bailleurs, SMITDUVM.





ACTION 27

Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets

Avec environ 135 000 tonnes de déchets collectés par an, GPSEA souhaite disposer d'un service de collecte plus respectueux de l'environnement.

À ce titre, GPSEA triplera le nombre de bennes décarbonées lors du renouvellement en 2021 du marché de collecte des déchets afin de se doter de camions plus propres et moins bruyants pour le ramassage des ordures.

De la même manière, GPSEA augmentera le recours aux conteneurs enterrés. Ce mode de collecte permet moins de passages puisque la capacité des conteneurs est supérieure, et encourage les bons gestes en matière de tri sélectif.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **15 bennes décarbonées** à l'horizon de 2024.
- **Entre 150 et 200 conteneurs enterrés** supplémentaires.
- **Réduction des émissions de gaz** à effet de serre.



BUDGET ESTIMÉ

- Coût moyen d'un conteneur enterré : **5 500 €**.
- Une benne électrique : **environ 200 000 €**.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bennes décarbonées.
- Nombre de conteneurs enterrés.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2021	Inclure le triplement du recours à des bennes décarbonées dans le renouvellement du marché de collecte.
2020-2024	Lancement et mise en œuvre d'un plan d'implantation de conteneurs enterrés.

Direction(s) pilote(s) : Cadre de vie.

Autres directions impliquées : Aménagement, développement économique et déplacements.

Partenaires : Opérateurs, Villes.



ACTION 28

Mettre en place une ressourcerie expérimentale

GPSEA, souhaite mettre en place une ressourcerie dans les locaux de l'ancienne cuisine centrale de la ville de Boissy-Saint-Léger.

Une ressourcerie est une structure du réemploi, de la prévention et de la valorisation de déchets. Elle met en œuvre des modes de collecte de déchets qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi, réutilisation puis recyclage. Elle montre qu'il est possible de réemployer et réutiliser des objets avant qu'ils ne deviennent des déchets et parvenir à une modification tangible des comportements en un laps de temps limité sur une échelle locale.

La ressourcerie crée des services de proximité qui profitent aux habitants et aux acteurs du quartier et encourage l'adoption de comportements éco-citoyens dans le domaine de la réduction et la gestion des déchets.

En répondant aux ambitions du Territoire de développer des activités de réemploi, et d'engager des politiques globales de prévention des déchets, la ressourcerie apporte une solution nouvelle à la problématique d'accumulation des encombrants.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Valoriser **100 tonnes de déchets par an.**



BUDGET ESTIMÉ

- **300 000 € d'investissement en 2019.**
- Un budget de fonctionnement pour l'amorçage est à prévoir.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de tonnes de déchets valorisés.
- Nombre de personnes sensibilisées.
- Montant annuel des ventes réalisées par l'association qui gère la ressourcerie.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020 – 2024	Lancement d'une ressourcerie pérenne sur l'ancienne cuisine centrale de Boissy-Saint-Léger au second semestre 2020.

Direction(s) pilote(s) : DGA Finances.

Autres directions impliquées : Cadre de Vie ; Développement durable ; Cohésion territoriale, Bâtiments.

Partenaires : REFER, Mairie de Boissy-Saint-Léger.





ACTION 29

Réaliser le Projet Alimentaire Territorial

À partir d'un diagnostic partagé, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

À l'initiative de GPSEA, le PAT sera élaboré de manière concertée à l'échelle du territoire avec les différents acteurs du système alimentaire, « de la fourche à la fourchette ».

Le PAT intègre notamment le développement d'une filière courte de proximité qui permettra de rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire et de valoriser la qualité des productions locales.

Le PAT favorisera les dynamiques collectives autour de pratiques alimentaires plus durables pour tous.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Créer des **synergies entre les acteurs de la chaîne alimentaire**.
- **Sensibiliser aux enjeux** de l'agriculture et de l'alimentation durable.
- **Définir une filière courte** de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective.
- Mettre en place un **label de qualité**.
- Lutter contre le **gaspillage alimentaire**.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**initiatives de sensibilisation** à une alimentation durable et de qualité.
- Nombre d'**acteurs prenant part au projet** alimentaire territorial.
- Nombre de projets accompagnés.
- **Flux de produits** de GPSEA restant sur le Territoire.



BUDGET ESTIMÉ

- En fonction du plan d'actions, des budgets de fonctionnement et d'investissement seront à prévoir.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Lancement de la démarche d'élaboration du PAT (janvier 2019).
2020...	Elaboration et réalisation d'un programme d'actions - animations du PAT.

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Aménagement, développement économique et déplacements; Observatoire; Restauration.

Partenaires : DRIAAF, Chambres consulaires, entreprises, exploitants agricoles, associations, Département, SAFER, AEV.





ACTION 30

Revitaliser les terres agricoles

Les terres agricoles de GPSEA sont soumises à de fortes pressions foncières, ce qui les rend fragiles.

Afin de mettre en place une action d'envergure en matière de protection et valorisation des espaces agricoles, GPSEA souhaite élaborer avec les communes concernées un schéma de revitalisation des terres agricoles comportant deux volets :

- Veille foncière pour une meilleure maîtrise des espaces agricoles ;
- Stratégie d'installation pour la promotion d'une agriculture plus durable.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Protéger et développer le foncier agricole** par la mise en place d'outils réglementaires.
- Remettre en **culture des surfaces en friche ou délaissées**.
- Développer des **surfaces agricoles supplémentaires** (Objectif de la Métropole du Grand Paris d'ici 2030 = + 3 000 hectares)
- Générer un développement économique et la **création d'emplois**.



BUDGET ESTIMÉ

- **300 000 €** pour des acquisitions foncières chaque année.
- En fonction du plan d'actions, des budgets de fonctionnement et d'investissement seront à prévoir.



INDICATEURS DE SUIVI

- Zonage des espaces agricoles.
- Accroissement du **nombre d'ETP dans le secteur agricole**.
- Évolution des surfaces agricoles.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Lancement d'un groupe de travail multi partenaires.
2020	Élaboration d'un schéma de revitalisation des terres agricoles.
2021	Mise en place d'un outil réglementaire de protection des espaces.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements; Affaires juridiques, assemblées et patrimoine.

Autres directions impliquées : Observatoire, Développement durable.

Partenaires : DRIAAF, Chambres consulaires, entreprises, exploitants agricoles, associations, conseil départemental, AEV, SAFER.





ACTION 31

Participer à la création d'un marché bio expérimental sur le Territoire

Pour promouvoir une alimentation de qualité et durable, dont les produits issus de la filière biologique, GPSEA souhaite expérimenter sur son Territoire la création d'un point de vente du type marché biologique de plein air.

Le marché permettra la vente d'une multitude de produits : fruits, légumes, confitures, produits laitiers, viandes, miels... mais aussi des produits artisanaux ou de beauté.

Ce point de vente permettra aux producteurs bio du Territoire de vendre en direct leur production.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Sensibiliser aux enjeux** de l'agriculture et de l'alimentation durable.
- **Revitaliser les centres-villes.**
- **Assurer un débouché** supplémentaire aux exploitants du territoire.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**exploitants prenant part** à l'expérimentation.
- Fréquentation du point de vente.



BUDGET ESTIMÉ

- En fonction du plan d'actions, des budgets de fonctionnement et d'investissement seront à prévoir.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Élaboration du projet.
2020	Expérimentation d'un point de vente bio.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements.

Autres directions impliquées : Développement durable.

Partenaires : Villes, Chambres consulaires, entreprises, exploitants agricoles.



ACTION 32

Expérimenter des distributeurs de produits frais locaux dans les piscines / médiathèques du Territoire

GPSEA est compétent en matière de construction et de gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial. Un certain nombre de ces lieux mettent à la disposition de leurs usagers des distributeurs automatiques de boissons fraîches ou snacks, d'autres proposent également des produits de confort liés à la pratique sportive ou dans le cadre des révisions d'examens.

En adéquation aussi bien avec le programme national de l'alimentation qu'avec le projet alimentaire territorial, GPSEA souhaite compléter l'offre alimentaire des distributeurs en proposant un accès à des fruits frais issus des productions locales.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Promouvoir la **consommation de produits frais, de saison et locaux**.
- Développer une **éducation à une alimentation saine**.
- **Lutter contre la « malbouffe »**.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de distributeurs.
- Quantités vendues dans les distributeurs.



BUDGET ESTIMÉ

- **Investissement réalisé par le partenaire privé ou l'agriculteur.**



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Élaboration du projet.
2020	Contractualisation avec les opérateurs et lancement de l'expérimentation.

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Culture et Sports, Moyens généraux.

Partenaires : Exploitants agricoles, associations sportives.



ACTION 33

Développer l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine offre une mixité d'usages à des fins récréatives, éducatives et de partage par la mise en place d'espaces de culture ouverts à tous ou en accès réservé : potagers, vergers, poulaillers...

GPSEA souhaite augmenter les surfaces cultivées en ville où cela est possible : parcelles disponibles, toitures, friches, espaces publics, terrasses... Outre une meilleure autosuffisance en augmentation constante, le développement et la promotion de projets d'agriculture urbaine permettra d'atténuer les contrastes du Territoire en tissant un lien entre zone urbaine et rurale et en accentuant la spécificité agricole de GPSEA.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Valoriser les friches, délaissés ou réserves foncières.
- Améliorer le **cadre et la qualité de vie**.
- Assurer une production vivrière.
- Maintenir et développer la **biodiversité en ville**.
- Contribuer à la **formation et à l'éducation alimentaire**.
- Garantir des bénéfices environnementaux.



INDICATEURS DE SUIVI

- **Surfaces cultivées** supplémentaires.
- Nombre de **projets accompagnés et soutenus**.



BUDGET ESTIMÉ

- En fonction du plan d'actions, des budgets de fonctionnement et d'investissement seront à prévoir.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Réalisation d'un état des lieux (projets en cours, champ des possibles).
2020...	Mise en place d'un appel à projet annuel.

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Aménagement, développement économique et déplacements ; Production florale et arboricole.

Partenaires : DRIAAF, chambres consulaires, entreprises, exploitants agricoles, associations de jardins collectifs, Villes.

**Construisons
et rénovons exemplaire**



ACTION 34

**Doubler les investissements
consacrés à la maintenance énergétique
des bâtiments territoriaux**

La rénovation du patrimoine bâti offre un puissant levier pour réduire ses besoins énergétiques et plus largement ses consommations (renforcement de l'isolation, ventilation adéquate pour garantir une qualité de l'air intérieur optimale sans déperdition de chaleur, remplacement du matériel électrique,...).

Cette action nécessite de connaître précisément les performances énergétiques des 43 bâtiments qui composent le patrimoine de GPSEA résultant de son isolation d'une part, et des postes de consommations d'autre part.

Elle permet d'établir un programme de travaux et d'évaluer le retour sur investissement des opérations de rénovation. Une attention particulière sera consacrée à la réhabilitation des piscines.





ACTION 34

Doubler les investissements consacrés
à la maintenance énergétique des bâtiments territoriaux



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réalisation des **diagnostics de performance énergétique** (DPE) réglementaires.
- **Suivi numérique** des consommations énergétiques des bâtiments.
- Élaborer et mettre en œuvre un **plan pluriannuel d'investissement** (PPI) Rénovation.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **DPE réalisés**.
- Nombre d'**audits réalisés**.
- **Évolution des consommations** et des émissions de gaz à effet de serre.
- **Évolution des dépenses** de fluides.
- **Évolution des investissements** réalisés.



BUDGET ESTIMÉ

- À déterminer à la mise en place du PPI.
- **Passer de 500 000 € annuels à 1 million d'euros d'investissement.**
- **Subvention des différents partenaires** (ADEME, Métropole du Grand Paris, Région, Département,...)
- Démarche certificat d'économie d'énergie (CEE).



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Réaliser l'audit de l'ensemble des bâtiments de GPSEA via des diagnostics de performance énergétique.
2020	Mise en place d'un logiciel de suivi des consommations. Mise en place d'un Comité de Pilotage pour prioriser les besoins de rénovation. Sélection d'un AMO d'accompagnement sur la démarche.
2020-2021	Élaboration et adoption du PPI rénovation avec un axe « piscines ».
À partir de 2022	Réalisation des travaux selon le PPI rénovation.
À partir de 2023	Évaluation des travaux.

Direction(s) pilote(s) : Bâtiments.

Autres directions impliquées : Développement durable, Finances/Commande publique.

Partenaires : Agence de l'Énergie, ADEME, Métropole du Grand Paris, Département du Val-de-Marne, Région Île-de-France, UPEC.



ACTION 35

Mettre en place un contrat global de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage – ventilation – climatisation des bâtiments

Un contrat de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage – ventilation – climatisation permet de garantir dans la durée une amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment par la diminution des consommations d'énergie. Le titulaire de contrat s'engage à respecter les objectifs fixés sous peine d'être pénalisé financièrement.

La mise en place d'un contrat de performance énergétique nécessite des données précises des bâtiments à la fois sur les consommations et les installations techniques.

GPSEA a décidé de lancer un contrat d'exploitation de transition pour une durée de 3 ans et 9 mois permettant ainsi, durant cette période, d'acquérir les connaissances techniques et économiques suffisantes des installations pour proposer en 2024 un contrat de performance énergétique.

En raison de la diversité du besoin à l'échelle du territoire, GPSEA a décidé de renouveler en 2019 le marché d'exploitation du chauffage et connexes en deux lots : un premier intégrant tous les bâtiments administratifs, culturels ainsi que le Centre horticole de Mandres-les-Roses et la cuisine centrale d'Alfortville et un second intégrant tous les équipements sportifs (piscines et complexes sportifs).

GPSEA a prévu de mettre en place dans ce marché une clause d'intéressement pour les sites de l'ex-Plaine Centrale excepté, en raison de leurs activités, le Centre horticole et la cuisine centrale. Pour les autres sites du lot 1 équipés d'installations gaz, cette clause sera envisagée dans une année voire deux afin de pouvoir récolter les données de consommation et de pouvoir fixer des cibles appropriées au fonctionnement du bâtiment.

La clause d'intéressement a pour objectif d'impliquer le titulaire dans une démarche d'économie d'énergie et de meilleure gestion des équipements.



ACTION 35

Mettre en place un contrat global de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage – ventilation – climatisation des bâtiments



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Améliorer la connaissance des consommations par la **mise en place d'un logiciel de suivi**.
- **Maîtriser les consommations** énergétiques des bâtiments.
- Établir un **diagnostic technique des installations** chauffage-ventilation-climatisation dans le but de programmer des travaux de rénovation et d'optimisation et de réduire les consommations énergétiques.
- **Étendre la clause d'intéressement** sur plusieurs bâtiments pour 2023.
- Mettre en place un **contrat de performance énergétique**.



INDICATEURS DE SUIVI

- **Évolution des consommations et des émissions de gaz** à effet de serre.
- **Évolution des dépenses** de fluides.
- Nombre de **clauses d'intéressement**.



BUDGET ESTIMÉ

- **50 000 € en 2020.**



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Renouvellement du marché exploitation chauffage ventilation et climatisation.
2020 à 2023	Mise en place d'un logiciel de suivi des consommations. Mise en place d'un comité technique (AMO, direction bâtiment, MRCP). Mise en place d'un comité de pilotage. Etude des caractéristiques énergétiques des bâtiments. Extension de la clause d'intéressement sur plusieurs bâtiments.
2024	Implémentation d'un contrat global de performance lors du renouvellement des marchés.

Direction(s) pilote(s) : Bâtiments.

Autres directions impliquées : Finances/Commande publique.

Partenaires : AMO.



ACTION 36

Systematiser les démarches environnementales pour chaque projet de rénovation, de réhabilitation et de construction neuve

Ayant un rôle de coordinateur de la transition énergétique au sein de son territoire, GPSEA se doit d'être exemplaire dans la gestion de son patrimoine bâti. De plus, souhaitant s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance de ses services et de la diminution de son empreinte carbone, de nombreuses mesures peuvent contribuer à la construction d'un patrimoine bâti répondant à des critères de performances environnementales et énergétiques supérieurs à la réglementation en vigueur.

En effet, différents axes peuvent être améliorés : diminution de rejets de CO₂, réduction des consommations énergétiques, stockage du CO₂, réduction des vulnérabilités du territoire au changement climatique (végétalisation, de gestion de l'eau pluviale à la parcelle, etc.), maîtrise des consommations d'eau potable, intégration des énergies renouvelables,

Selon les projets de GPSEA, différentes démarches pourront être étudiées : respect des réglementations thermiques en vigueur, prise en compte de la démarche bâtiments francilien (BDF), recherche de labels ou de certification dans le domaine des démarches en faveur du développement durable, analyse de l'apport du BIM (Modélisation des données du bâtiment).

Une attention particulière sera consacrée à la réhabilitation des piscines.



ACTION 36

**Systematiser les démarches environnementales
pour chaque projet de rénovation, de réhabilitation et de construction neuve**



OBJECTIF À ATTEINDRE

- 100 % des projets de rénovation ou de construction de bâtiment inscrits à terme dans une **démarche environnementale supérieure à la réglementation thermique en cours**.
- Réalisation d'**audits énergétiques** préalablement aux travaux de rénovation importante.
- Prendre en compte la **notion de coût globalisé** dans la conception d'un projet (coût travaux + coût fonctionnement).



BUDGET ESTIMÉ

- Selon le coût objectif fixé pour l'opération de rénovation ou de construction par la collectivité.
- **Subvention possible de différents partenaires**.
- Démarche Certificat d'Économie d'Énergie (CEE).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **projets faisant l'objet d'une démarche environnementale**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
À partir de 2019	Dès le lancement d'une nouvelle opération de réhabilitation importante ou de construction.

Direction(s) pilote(s) : Bâtiments.

Autres directions impliquées : Développement durable, Finances/Commande publique, Observatoire.

Partenaires : ADEME, Métropole du Grand Paris, Département du Val-de-Marne, Région Île-de-France.



ACTION 37

Se fournir en énergie 100 % propre auprès des fournisseurs du SIPPEREC pour les besoins du Territoire

GPSEA souhaite acheter de l'énergie exclusivement 100 % renouvelable aux producteurs d'énergie afin d'encourager et d'accompagner la transition énergétique. A ce titre, GPSEA a décidé, dans le cadre de sa convention avec le SIPPEREC, d'avoir recours à une électricité d'origine renouvelable certifiée sur toute la durée du marché. Le fournisseur titulaire de marchés (EDF Collectivités) entend commercialiser de l'électricité d'origine renouvelable et s'adapter aux nouveaux usages de l'électricité liés au développement durable et au processus de transition énergétique.

L'adhésion de notre collectivité à cette nouvelle offre verte a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver l'environnement.

Ce sont environ 500 MWh pour les tarifs bleus (< 36 kVa) et 5 600 MWh pour les tarifs jaunes et verts (> 36 kVa) qui seront convertis à l'échelle des bâtiments de GPSEA.

Pour l'ensemble de nos contrats concernés par ces marchés, le choix de GPSEA s'est porté sur le tarif 100 % renouvelable, dont le surcoût associé est de 0.25 € / MWh pour la puissance souscrite supérieure à 36 kVa (tarifs jaune et vert), et de 1,11€ / MWh pour la puissance inférieure à 36 kVa (tarif bleu).



OBJECTIF À ATTEINDRE

- 100 % d'énergie fossile en énergie verte.



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution du nombre de MWh vert.



BUDGET ESTIMÉ

- Un surcoût annuel estimé à **3 000 € environ** calculé à partir des consommations 2018.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019-2024	Intégrer le tarif 100 % renouvelable pour les marchés d'approvisionnement d'énergie lors des renouvellements.

Direction(s) pilote(s) : Bâtiments.

Autres directions impliquées : Finances/Commande publique.

Partenaires : SIPPEREC.



ACTION 38

Changer les comportements des agents

De nombreux écogestes permettent des changements de comportement et d'habitude. L'effort de GPSEA porte également sur la sensibilisation aux écogestes des agents et des usagers des équipements territoriaux. L'implication et l'adhésion des agents sont indispensables afin de diffuser des bonnes pratiques. Pour cela, un groupe de travail a été mis en place afin de dégager les actions prioritaires :

- Sensibilisation récurrente et régulière aux enjeux liés au changement climatique donnant à chacun la possibilité d'agir et de s'inscrire dans une réelle démarche collective ;
- Sensibilisation des agents aux éco-gestes aux bonnes pratiques ;
- Partage des bonnes pratiques.

Dans ce cadre, GPSEA se fait accompagner par un prestataire : bâtiment par bâtiment, un diagnostic sera réalisé pour mettre en place des solutions opérationnelles pour des économies d'énergie, le tri des déchets, la mobilité... Des animations seront réalisées au cours d'ateliers avec les agents. Une communication originale, innovante et conviviale favorisera l'implication de tous.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Faire **évoluer les écogestes** pour les agents.
- Réaliser des **économies de fluides** dans les équipements territoriaux



INDICATEURS DE SUIVI

- **Évolution de la consommation** du papier et de la consommation d'eau et d'énergie à GPSEA.
- Nombre d'agents touchés.



BUDGET ESTIMÉ

- Animations pédagogiques : **10 000 € /an.**



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Action interne : Mise en place d'un groupe projet sur les écogestes.
À partir de 2020	Diagnostic par équipement et ateliers d'animations avec les agents.

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Transformation et du dialogue social,
Moyens Généraux, Finances/Commande publique.



ACTION 39

Diffuser une culture climat

Grand Paris Sud Est Avenir a pour mission de sensibiliser le grand public en général et les jeunes en particulier sur les grandes thématiques du développement durable. La sensibilisation des jeunes est d'autant plus importante qu'ils sont les éco-citoyens de demain et qu'ils peuvent, dès à présent, devenir les prescripteurs des bons gestes au sein de leur famille et les moteurs du changement de comportement. Le public scolaire est donc une cible prioritaire.

Au titre de sa mission d'animation et de formation, la Direction du Développement durable souhaite étoffer son offre d'animations afin de couvrir les différentes thématiques du développement durable : climat, énergie, air, tri...

Pour diffuser encore plus largement une culture climat, GPSEA s'appuie notamment sur le réseau des référents d'éducation au développement durable constitué en 2018 et soutient les projets initiés par les communes.

GPSEA accompagne les groupes scolaires dans la définition de projets d'école autour du développement durable et facilite le lien entre les différents acteurs de l'écosystème scolaire (écoliers, enseignants, personnels de cantine et d'entretien, animateurs, directeur, gardien,...) pour la mise en place d'une action concertée et d'envergure.

La Direction du développement durable encourage aussi les écoles à s'engager dans le processus "Établissement en Démarche Développement durable" (E3D) initié par l'Éducation nationale.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Faire évoluer les **comportements des habitants** et en priorité des plus jeunes.
- Impulser des **projets réunissant les différents acteurs** pour une action massive.
- Inciter les écoles à rentrer dans la **démarche E3D** ou la poursuivre.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **personnes sensibilisées**.
- Nombre d'**animations et ateliers réalisés**.



BUDGET ESTIMÉ

- Animations pédagogiques : **15 000 €/an** pour le marché d'animations + 1 ETP supplémentaire.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Réalisation d'une offre de services.
À partir de 2020	Mise en place et développement d'animations.

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Partenaires : Villes, Établissement scolaires, Inspection académique, SIVOM.





ACTION 40

Accompagner l'évolution des métiers face aux enjeux climatiques

Le changement climatique va avoir des répercussions sur la réglementation, les technologies et les emplois. L'adaptation des métiers et les formations conditionnent la réussite de la transition énergétique et écologique.

Aussi, GPSEA anticipe les besoins en formation des agents de GPSEA, notamment de la Direction des Bâtiments et de la Production florale et arboricole. À titre d'exemple, les besoins déjà identifiés pour la Direction des bâtiments sont les suivants :

- S'informer et se former sur les problématiques liées au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et à la qualité de l'air;
- Veilles technique et technologique sur les enjeux du changement climatique et de la maîtrise de l'énergie;
- Participation à des visites de sensibilisation ou des congrès.

La Direction de la Transformation et du dialogue social élabore un plan de formation spécifique pour répondre aux besoins afin de faire monter en compétence ces agents.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Former les agents** aux nouveaux métiers de demain face au changement climatique.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**agents formés**.
- Nombre de **formations réalisées**.



BUDGET ESTIMÉ

- Formation de 50 agents par an :
20 000 à 30 000 € par an.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Établissement d'un plan de formation spécifique.
À partir de 2020	Formation /sensibilisation des agents GPSEA.

Direction(s) pilote(s) : Transformation et dialogue social.

Autres directions impliquées : Développement durable, Bâtiments, Production florale et arboricole.

Partenaires : Agence de l'Énergie, CNFPT.



ACTION 41

Réduire l'impact du numérique sur l'environnement

L'empreinte environnementale liée à nos outils numériques ainsi qu'à nos modes d'utilisation est très forte mais encore mal connue et prise en compte.

Afin de la réduire, GPSEA souhaite former ses agents aux gestes simples permettant de réduire l'impact des usages numériques sur l'environnement. Ceci passe par une sensibilisation aux outils numériques (tablettes, ordinateurs, imprimantes) et par l'apprentissage des bonnes pratiques de ces outils (modération des impressions, arrêt des ordinateurs, stockage des e-mails...). GPSEA souhaite également changer sa manière de consommer réalisant des achats équitables de matériel numérique.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Intégrer dans les formations au numérique une **utilisation raisonnée des outils**.
- Faire davantage appel aux associations de collecte et réutilisation de matériel informatique.
- **Utiliser du matériel reconditionné** (téléphones portables...).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**agents formés**.



BUDGET ESTIMÉ

- À estimer en fonction du nombre d'agents.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Établissement des plans de formations.
À partir de 2020	Formation des agents.

Direction(s) pilote(s) : Transformation et dialogue social.

Autres directions impliquées : Toutes les directions.

Partenaires : Associations.



ACTION 42

Réaliser une charte des achats durables

Les achats de GPSEA pèsent environ 50 millions d'euros chaque année. Ainsi, la commande publique constitue un véritable levier de politique publique, notamment en ce qui concerne les enjeux de développement durable (économique, social, environnemental).

Il convient ainsi de dessiner les grandes lignes qui fixent la politique achat de GPSEA en matière d'achat durable.

D'une part, une charte relative aux achats socialement responsables est lancée en lien avec les partenaires sociaux et les villes du Territoire, l'enjeu étant de développer l'insertion dans nos marchés publics.

D'autre part, une réflexion autour d'une charte interne spécifique aux achats durables en matière environnementale sera lancée en 2020. L'objectif est de développer les achats peu gourmands en énergie, issus de l'économie circulaire.

De ces chartes des achats durables découleront également des critères de sélection des offres reçues.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Finalisation d'une charte des achats socialement responsables
- Élaboration d'une charte relative aux achats durables en matière environnementale.
- 30 % des marchés publics font l'objet d'une clause environnementale à l'horizon 2024.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de marchés publics avec critères environnementaux.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Adoption d'une charte des achats socialement responsables.
2020-2024	Adoption d'une charte des achats environnementaux. Ajout d'une clause environnementale dans les nouveaux marchés publics. Analyse des offres en ajoutant des critères environnementaux.

Direction(s) pilote(s) : Finances/Commande publique.

Autres directions impliquées : L'ensemble des directions.

Partenaires : Villes.





ACTION 43

Mutualiser davantage les achats avec les communes membres de GPSEA

Grand Paris Sud Est Avenir développe les outils de la commande publique permettant de rationaliser et d'optimiser des achats similaires. Une des formes est l'achat groupé avec les communes du Territoire.

L'intérêt du groupement de commandes repose sur trois fondements principaux :

- Optimiser les dépenses conformément à la politique d'achat des collectivités du Territoire;
- Lancer une consultation unique pour répondre à des besoins identiques entre plusieurs entités permettant une plus grande facilité de l'acte d'achat;
- Sécuriser juridiquement nos achats.

L'objectif est double : il permet de mutualiser les procédures de marchés et de massifier nos besoins, avec à la clé des gains issus de l'économie d'échelle réalisée.

Cette stratégie comporte également des objectifs en matière de développement durable. La mutualisation des biens par une mise à disposition pour tous permettra notamment la réduction de la consommation d'énergie liée à la fabrication des fournitures. Enfin, il est également recherché une réduction des émissions de CO₂ grâce à la rationalisation des déplacements du titulaire lors des prestations de services ou de la livraison des biens.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Optimiser l'emploi** des ressources et infrastructures achetées par GPSEA via des marchés publics groupés ou via l'adhésion à une centrale de marchés ou d'achat.
- **Mutualiser l'utilisation de certains équipements.**
- **Rationaliser les déplacements** des fournisseurs et prestataires.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'**achats groupés**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Réaliser un inventaire des biens et équipements pouvant être mutualisés.
2020 - 2024	Modifier les marchés pour atteindre une taille critique.

Direction(s) pilote(s) : Finances/Commande publique.

Autres directions impliquées : Toutes celles concernées par des marchés publics.

Partenaires : Villes, Centrales d'achat.





ACTION 44

Développer une stratégie financière verte et responsable

Afin d'accompagner sa démarche en faveur du développement durable, GPSEA développe une stratégie financière verte et responsable.

Chaque année, ce sont près de 20 millions d'euros d'emprunts qui sont contractés auprès de nos partenaires bancaires. Grâce au financement de ses investissements par des prêts verts, GPSEA contribue à une finance plus responsable, en ciblant des investisseurs qui se préoccupent de l'impact environnemental des projets qu'ils financent.

Les prêts verts permettent d'accompagner les projets de multiples domaines d'investissements tels que la gestion durable de l'eau et de l'assainissement, la gestion et la valorisation des déchets, l'efficacité énergétique de la construction, etc. Ces prêts verts sont refinancés via des obligations vertes « green bonds ». Un premier prêt vert est mis en place en 2019 dans le cadre du financement des travaux de remise aux normes du réseau d'assainissement.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Développer le recours aux financements verts et responsables.



BUDGET ESTIMÉ

- Taux d'intérêts des emprunts contractés.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **prêts verts contractés**.
- Part du **besoin de financement annuel** couvert par des financements verts.
- Part de l'**encours de dette « vert »** dans le total de l'encours de dette de GPSEA.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Premier prêt vert contracté sur le budget annexe assainissement pour 1,2 millions d'euros.
2019 - 2024	Développer le recours aux financements verts.

Direction(s) pilote(s) : Finances.

Autres directions impliquées : L'ensemble des directions concernées par les projets financés via les prêts verts.

Partenaires : Partenaires bancaires telles que la Banque des Territoires, la Banque Postale, la SFIL.





ACTION 45

Dématérialiser pour économiser

GPSEA entreprend un vaste chantier de modernisation de son administration dont l'un des aspects est la digitalisation de ses manières de travailler. Sur le plan comptable, le Territoire dématérialise d'ores et déjà les pièces justificatives liées à ses marchés publics après leur intégration dans son logiciel financier, ainsi que les mandats de dépense et titres de recette adressés au comptable public. Les factures émises par les entreprises sont également reçues pour partie au format numérique par le biais d'une plateforme mise à disposition par l'État et dont la généralisation interviendra d'ici 2020.

Afin de prolonger ces étapes, GPSEA ambitionne de finaliser la dématérialisation de sa chaîne comptable, de l'élaboration des bons de commande à la signature des mandats de paiement et des titres de recette, ainsi que des pièces relatives aux marchés publics avant leur signature par l'autorité territoriale.

À moyen terme, la dématérialisation d'autres procédures est envisagée, notamment concernant la gestion des congés ou la mise en place d'un parapheur électronique. Elle permettra de généraliser la circulation des documents en format numérisé (conventions, notes internes etc.). Ce chantier sera prolongé par des réflexions concernant l'archivage électronique afin de réduire le volume de papier stocké dans les locaux.

La généralisation de la dématérialisation sera enfin accompagnée d'actions de sensibilisation à destination des agents afin de maximiser son impact sur les comportements individuels liés à l'utilisation du papier.



ACTION 45

Dématérialiser pour économiser



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire la consommation de 30 000 feuilles par an.



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de la consommation du papier.



BUDGET ESTIMÉ

- 3 000 € d'écran.
- 25 000 € la première année puis 15 000 € les années suivantes (si GPSEA achète sans Infocom).



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Dématérialisation de la chaîne comptable. Actions de sensibilisation auprès des agents pour économiser le papier. Mise en place d'une démarche de parapeurs numériques.
2020-2021	Mise en place d'une solution d'archivage électronique des documents.

Direction(s) pilote(s) : Finances.

Autres directions impliquées : Développement durable, Observatoire, Transformation et dialogue social, Moyens généraux.

Partenaires : Infocom 94, Direction départementale des finances publiques.



ACTION 46

Réaliser un plan de déplacement d'administration

Un plan de déplacement d'administration vise à augmenter l'attractivité des modes de déplacements alternatifs à la voiture (transports en commun, vélo, marche à pied et autres services) ainsi qu'à développer d'autres pratiques de déplacements (covoiturage, autopartage,...).

La formation à l'écoconduite des agents territoriaux qui roulent le plus et conduisent des poids lourds permet également de limiter les consommations de carburant et les émissions des CO₂.

Le développement d'espaces de coworking, du télétravail, des réunions en visio-conférence permet également de réduire l'empreinte carbone due aux déplacements professionnels.

GPSEA élabore son plan de déplacement avec comme étapes :

- Constitution d'un Comité de pilotage;
- Lancement d'un diagnostic;
- Définition et mises en œuvre d'actions concrètes.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Réduire les émissions de GES** liées aux déplacements professionnels et les trajets domicile-travail



BUDGET ESTIMÉ

- Étude par un prestataire : **10 000 €**.
- Formations en éco-conduite : **environ 2 000 € pour 50 agents**.



INDICATEURS DE SUIVI

- Mise en place d'un **plan de déplacement**.
- Nombre d'**agents formés à l'éco-conduite**.
- **Évolution de l'empreinte carbone** liée aux déplacements des agents.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Lancement de la démarche et réalisation d'un diagnostic. 1 ^{ères} formations à l'éco-conduite.
2021	Mise en place d'actions.

Direction(s) pilote(s) : Développement durable.

Autres directions impliquées : Transformation et dialogue sociale (au titre de la formation).

Partenaires : CNFPT, La Poste,...





ACTION 47

Supprimer le plastique au sein de GPSEA et des bâtiments territoriaux

GPSEA s'engage à réduire progressivement le plastique. Pour ce faire, la collectivité met en place une démarche interne pour supprimer d'ici 2025 le plastique notamment dans le domaine alimentaire.

Une réflexion est d'ores et déjà lancée pour équiper les salles de réunions de carafes d'eau, de gobelets en carton ou, à terme, en verre. Il est également étudié la dotation d'éco-cups en plastique recyclé pour tous les agents de GPSEA. D'autres solutions seront progressivement mises en place : plateaux-repas sans plastique, gourdes réutilisables,...

Des échanges auront lieu avec les communes qui ont la même ambition de supprimer le plastique au sein de leurs services, afin d'échanger les bonnes pratiques et lancer éventuellement une démarche commune d'achats.

Par ailleurs, en application de la loi Agriculture et Alimentation (Egalim), les barquettes alimentaires pour la livraison des repas produits par la Cuisine centrale de GPSEA doivent être supprimées à terme. Une expérimentation est en cours avec des barquettes recyclables afin de trouver une solution optimale.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Réduire tout le plastique alimentaire d'ici 2025.



BUDGET ESTIMÉ

- Frais de fournitures, hors frais de personnel et logistique, en deçà de 25 000 €



INDICATEURS DE SUIVI

- Volume des achats pour remplacer le plastique alimentaire.
- Évolution de l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Mise en place d'un groupe de travail. Essai de nouvelles barquettes alimentaires pour les repas fournis par la Cuisine centrale.
2020	Achats complémentaires et campagne de sensibilisation auprès des agents.

Direction(s) pilote(s) : Finances/Commande publique, Restauration, Développement durable.

Autres directions impliquées : Toutes les directions.



ACTION 48

Donner une deuxième vie aux biens mobiliers

GPSEA est propriétaire d'un patrimoine mobilier (mobilier de bureau, véhicules de service, matériel informatique...) dont une part n'est plus utilisée aujourd'hui et mobilise de l'espace dédié au stockage.

GPSEA souhaite s'engager dans une démarche visant à donner une seconde vie à ces matériels, et ainsi limiter le volume de déchets et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Plusieurs situations peuvent être envisagées :

- La vente du bien à un tiers (y compris aux agents);
- Le marché public d'acquisition de biens incluant une clause de reprise;
- La destruction des biens mobiliers en privilégiant leur recyclage ou leur valorisation.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Réduire le gaspillage** et donner une seconde vie aux matériels.



INDICATEURS DE SUIVI

- **Inventaire du mobilier** destiné au réemploi.
- Nombre de **biens réemployés**.
- Nombre de biens vendus et valorisés.



BUDGET ESTIMÉ

- Dépenses : **1000 € par an** pour l'abonnement à une plateforme sécurisée de web-inventaire/ Web-Enchère et à une solution automatisée de ventes aux enchères sur internet.
- Recettes issues des ventes.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Formation des agents à l'outil. Expérimentation de vente aux enchères de mobiliers de bureau inutilisés et entreposés dans un local de stockage (inventaire-identification du matériel à redéployer en fonction des besoins des services ou à vendre) - Mise en ligne sur webenchères - Valorisation et/ou recyclage des mobiliers à détruire.
2020-2024	Extension du dispositif aux autres biens mobiliers. Mise en place d'un comité technique (éligibilité des biens à vendre - modalité de recensement des biens à inventorier- modalités de détermination des prix). Mise en place d'un comité de pilotage

Direction(s) pilote(s) : Secrétariat général/Moyens généraux, Transformation et dialogue social.

Autres directions impliquées : Finances/Commande publique, Autres directions.





ACTION 49

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Avec 13 200 repas livrés dans les établissements scolaires, Grand Paris Sud Est Avenir peut lutter directement contre le gaspillage alimentaire.

Dans ce cadre, plusieurs pistes sont envisagées :

- Créer un partenariat avec des associations d'aide alimentaire locales pour que les repas non servis dans les cantines scolaires et les selfs du personnel puissent être donnés et ainsi être revalorisés. Dans ce contexte, l'élaboration d'une convention est un prérequis pour définir les modalités de collaboration. En amont, un accompagnement de ces associations à l'achat d'armoires réfrigérées permettant le respect de la chaîne du froid et au respect des bonnes pratiques d'hygiène partagées doit également être envisagé.
- Expérimenter une obligation d'inscription préalable aux restaurants administratifs pour les agents territoriaux.
- Inciter des communes à mettre en place un dispositif de préinscriptions des usagers pour l'accès à la restauration scolaire, afin de disposer le plus en amont possible du nombre réel de repas à fabriquer/à livrer et ainsi éviter les surproductions.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Réduire** à une part marginale **le nombre de denrées alimentaires jetées.**



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes mettant en place un **système d'inscription préalable à la cantine.**



BUDGET ESTIMÉ

- **5 000 € pour l'achat d'une armoire réfrigérée** double porte avec thermographe (à multiplier par le nombre de sites associatifs partenaires).
- **5 000 € pour la mise en place d'une plateforme** de réservation.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Conventionnement avec des associations locales pour leur fournir les repas non utilisés.
2020	Lancement du formulaire d'inscription aux restaurants administratifs.

Direction(s) pilote(s) : Restauration.

Autres directions impliquées : Affaires juridiques, assemblées et patrimoine ; Finances/Commande publique.

Partenaires : Villes.





ACTION 50

Réduire l'impact du carbone lié aux déplacements

Dans un souci de réduction de l'empreinte carbone liés aux déplacements des agents, GPSEA a fait réaliser en 2017 une étude complète sur sa flotte de véhicules en vue de :

- Diminuer l'impact environnemental de la flotte, dans le respect de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte et dans le cadre de son PCAET ;
- Envisager la mutualisation des moyens ;
- Réduire le niveau de dépenses lié aux parcs de véhicules, dans le respect des missions de service public.

Suite à cette étude, l'EPT convertit progressivement une partie de son parc. Actuellement, sur les 283 véhicules utilisés par les services, 21 sont électriques et 2 hybrides.

L'ambition de GPSEA est de continuer à renouveler et à optimiser sa flotte automobile.



OBJECTIF À ATTEINDRE

- **Augmenter le nombre de véhicules propres** dans le parc de véhicules.
- Augmenter le nombre de **déplacements réalisés avec des véhicules « propres »**.



INDICATEURS DE SUIVI

- **Évolution du parc automobile** et part de véhicules électriques.
- Nombre d'**agents formés**.



BUDGET ESTIMÉ

- À estimer en fonction du nombre de véhicules achetés et du nombre d'agents à former.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Évolution du parc automobile, acquisition de nouveaux types de véhicules.
2020	Formation des agents aux enjeux des déplacements.

Direction(s) pilote(s) : Secrétariat général/Moyens généraux, Transformation et dialogue social.

Autres directions impliquées : Toutes les directions.

LES CONTRIBUTIONS

INSTITUTIONS

Nom	Types d'échanges	Contribution écrite
Préfecture d'Ile-de-France Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie	Ateliers	NON
Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	Réunions	NON
Agence Régionale de la biodiversité	Ateliers	NON
Agence régionale énergie-climat d'Ile-de-France	Réunions	NON
Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne	Réunions	NON
Caisse des dépôts et consignations	Ateliers	NON

COLLECTIVITÉS

Nom	Types d'échanges	Contribution écrite
Alfortville	Ateliers/Réunions	NON
Boissy-Saint-Léger	Ateliers/Réunions	NON
Bonneuil-sur-Marne	Ateliers	NON
Chennevières-sur-Marne	Ateliers	NON
Créteil	Ateliers/Réunions	NON
Département du Val-de-Marne	Ateliers/Réunions	NON
Grand Orly Seine Bièvre	Ateliers/Réunions	NON
La-Queue-en-Brie	Ateliers	NON
Le Plessis-Trévisé	Réunions	NON
Limeil-Brévannes	Réunions	NON
Mandres-les-Roses	Réunions	NON
Marolles-en-Brie	Ateliers	NON
Métropole du Grand Paris	Ateliers	NON
Noiseau	Ateliers/Réunions	NON
Ormesson-sur-Marne	Réunions	NON
Paris Est Marne & Bois	Ateliers/Réunions	NON
Périgny-sur-Yerres	Réunions	NON
Santeny	Réunions	NON
Sucy-en-Brie	Ateliers/Réunions	NON
Villescresnes	Réunions	NON

ENTREPRISES

Nom	Types d'échanges	Contribution écrite
DERICHEBOURG	Ateliers	NON
EKODEV	Ateliers	NON
Fontain Concept	Ateliers	NON
GADZ	Ateliers	NON
INNOGUR	Ateliers	NON
La Poste	Ateliers	NON
LEAKMITED	Ateliers	NON
TAB ROAD RAIL	Film	NON
TECHNI PROCESS	Ateliers	NON
TENCATE	Ateliers	NON
SARL LE NOBLE	Film	NON
VDBM	Ateliers	NON

LES CONTRIBUTIONS

PARTENAIRES

Nom	Types d'échanges	Contribution écrite
Observatoire Economique, Social et Environnemental de GPSEA	Ateliers/Réunions	OUI
Créteil Habitat	Réunions	NON
Batigères	Réunions	NON
Valophis Habitat	Réunions	NON
Action logement services idf	Réunions	NON
Etablissement Public Campinois de géothermie	Ateliers	NON
Réseau de Chaleur d'Alfortville	Ateliers	NON
CAUE/Agence de l'Energie du Val-de-Marne	Ateliers/Réunions	OUI
Cluster Eau Milieu Sol	Ateliers/Réunions	NON
ENEDIS	Ateliers/Réunions	OUI
GRDF	Ateliers/Réunions	OUI
HAROPA Port de Paris	Ateliers/Réunions	OUI
Ile-de-France ENERGIES	Réunions	OUI
SIGEIF	Ateliers/Réunions	OUI
Société de Chauffage Urbain de Créteil (SCUC) du groupe DALKIA	Film	NON
SUEZ	Ateliers/Réunions	OUI
Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation de la Tégéval	Film	NON
Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres	Ateliers/Réunions	NON
Syndicat Marne Vive	Ateliers/Réunions	NON
TRANSDEV	Film	NON
Université Paris Est Créteil	Ateliers	NON
Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM)	Réunions	NON
VEOLIA	Ateliers	NON

ASSOCIATIONS

Nom	Types d'échanges	Contribution écrite
Créteil en Transition	Ateliers	OUI
ALIC	Ateliers	OUI
Alternatiba	Ateliers	OUI
Aquibrie	Ateliers	NON
Au fil de l'eau	Ateliers	NON
Coop'Cot	Ateliers	NON
Cyclocoop	Ateliers	NON
DM Compost	Ateliers	NON
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies	Ateliers	NON
Global Reporter	Ateliers	NON
La Courcyclette	Ateliers	NON
Oye349	Ateliers	NON
Les Paniers de Créteil	Ateliers	NON
Partage ta rue 94	Ateliers	NON
Place au Vélo à Alfortville	Ateliers	NON
Sucy Environnement en Transition	Ateliers	NON
Périgny-sur-Yerres	Réunions	NON
Santeny	Réunions	NON
Sucy-en-Brie	Ateliers/Réunions	NON
Villescresnes	Réunions	NON